Evaluation du Programme Fonds de Solidarité Prioritaire N°2013-24

« Valorisation du Patrimoine du Sud Laos »

RAPPORT FINAL

Version résumée

Juillet 2017

Clément Musil

SOMMAIRE

LISTE DES ABBREVIATIONS 6
SYNTHESE 7

1. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION 11
1.1. Contexte et rappel des objectifs du FSP « Valorisation du Patrimoine Sud Laos » 11
1.1.1. Eléments de contexte 11
1.1.2. Justification du projet FSP « Valorisation du Patrimoine Sud Laos » et ses grands objectifs 11
1.1.3. Cadre logique du projet et objectifs initiaux 12
1.2. Démarche méthodologique 14
1.2.1. Référentiel de l'évaluation 14
1.2.2. Le référentiel de la mission et les questions évaluatives 14
1.2.3. Mise en œuvre de l'évaluation 14
1.3. Difficultés rencontrées et limites de l'évaluation 15

2. MISE EN OEUVRE DU PROJET, RESULTATS OBTENUS, EXECUTION FINANCIERE 17
2.1. Gouvernance, modalités d'exécution et coordination 17
2.1.1. La tenue du comité de pilotage, un moment de réajustement de l'action et d'intégration des acteurs 17
2.1.2. L'implication du FSP dans d'autres instances de gouvernance : les réunions du Comité International de coordination du site de Vat Phu 18
2.2. Réponse du projet aux objectifs initiaux – résumés des résultats par composantes 19
2.2.1. Résumé des résultats de la composante 1 19
2.2.2. Résumé des résultats de la composante 2 20
2.2.3. Résumé des résultats de la composante 3 22
2.2.4. Résumé des résultats de la composante 4 22
2.3. Exécution financière 23
2.3.1. Rappel des principales spécificités relatives à la mise en œuvre et à l'utilisation de la subvention du FSP 2013-24 23
2.3.2. Analyse de la gestion financière du projet 24

3. ANALYSE PAR CRITERES ET REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES 27
3.1. Pertinence 27
3.1.1. Pertinence du dispositif par rapport à un double système d'acteurs 27
3.1.2. Pertinence du dispositif par rapport aux actions envisagées 27
3.2. Efficacité et impacts 28
3.2.1. L'ETI : la cheville ouvrière du FSP 28
3.2.2. Le large spectre des actions de formation à la qualité reconnue 28
3.2.3. Des actions innovantes et reproductibles 29

3.2.4. Les effets du FSP sur la fréquentation du site difficilement mesurable 30
3.3. Visibilité 30
3.3.1. Visibilité des actions du FSP et des initiatives françaises 30
3.3.2. Lisibilité des acteurs français intervenants 31
3.4. Cohérence externe 33
3.4.1. Cohérence externe avec les acteurs de la coopération française 34
3.4.2. Cohérence externe et coopérations étrangères 34
3.5. Durabilité 35
3.5.1. Appropriation du projet par le SAGV et ses agents 35
3.5.2. L'autonomisation financière du SAGV en question 36

4. CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS 37
4.1. Bilan du dispositif (points forts/Points faibles) 37
4.2. Perspectives et recommandations 40
Option 1 : Renforcement de l'appui à la valorisation du patrimoine au niveau central 41
Option 2 : Réplication du « modèle » de Champassak dans la Plaine des Jarres 42
Option 3 : Développement et valorisation de la muséographie 43
Option 4 : Capitalisation des actions sur Champassak 43

5. ANNEXES 47
Annexe 1 : Chronogramme initial du FSP 2013-24 47
Annexe 2 : Revue documentaire de l'évaluation 48
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et planning de mission de l'évaluateur 49
Annexe 4 : Composition du comité de pilotage du FSP 2013-24 56
Annexe 5 : Exemple de fiche de saisie pour inventorier les artéfacts du musée de Vat Phu 57
Annexe 6 : Carte des sites archéologiques majeurs du Sud Laos 58
Annexe 7 : Carte des sentiers de randonnées de Vat Phu Champassak 59
Annexe 8 : Schéma Directeur Culturel et Paysager de Vat Phu-Champassak 60
Annexe 9 : Nouvel organigramme du SAGV 61
Annexe 10 : Les activités de formation dans le cadre du FSP 2013-24 62
Annexe 11 : Compléments relatifs à l'analyse de l'exécution financière du FSP 2013-24 64
Annexe 12 : Les effets du FSP sur la fréquentation du site difficilement mesurable 72

Statut du document

Ce document constitue une version allégée et résumée du rapport final de l'évaluation du Programme Fonds de Solidarité Prioritaire N°2013-24 « Valorisation du Patrimoine du Sud Laos ».

L'évaluation a été menée de juin à juillet 2017.

L'évaluation s'est appuyée sur la documentation fournie par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Laos, par le Service de Gestion et d'aménagement de Vat Phu (SAGV), et sur la documentation mise en ligne. Elle s'est poursuivie par la conduite d'entretiens au Laos (à Vientiane, Paksé et Champassak) et d'entretiens téléphoniques.

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Elles sont indépendantes du point de vue officiel des différentes institutions partenaires.

Cette étude a été réalisée par Clément Musil, consultant de UDRC, avec en appui qualité l'aide de Mme Fanny Quertamp et M. Eric Baye.

L'équipe d'étude tient à remercier l'ensemble des personnes interrogées ainsi que les agents du SCAC, en particulier Mme Fanny Gazagne, et l'expert français mis à disposition du SAGV, M. Jean Charles Castel, qui ont par leur disponibilité et leur réactivité contribué à la réalisation de cette évaluation.

LISTE DES ABBREVIATIONS

ADB	Asian Development Bank
AFD	Agence Française de Développement
DRAC	Direction Régionale de l'Action Culturelle
EFEO	Ecole Française d'Extrême Orient
ETI	Expert Technique International
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
FERC	Fonds d'Etudes et de Renforcement de Capacités
INP	Institut National du Patrimoine (de France)
IFL	Institut Français du Laos
ICOMOS	International Council On Monuments and Sites
K€	1000 Euros
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
MPWT	Ministry of Public Works and Transport (dénomination équivalente en français : MTPT)
MICT	Ministère de l'Information de la Culture et du Tourisme
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports (dénomination équivalente en anglais MPWT)
PADUL	Projet d'Appui au Développement Urbain de Luang Prabang
PRAL	Projet de Recherches en Archéologie Lao
SAGV	Service de Gestion et d'aménagement de Vat Phu (dénomination équivalente en anglais : WHSO)
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USD	Dollars (Etats-Unis)
WHSO	World Heritage Site Office of Vat Phou (dénomination équivalente en français : SAGV)

Note indicative

En complément de la liste des abréviations, pour une meilleure lecture de ce rapport d'évaluation, et en conformité avec la convention de financement du FSP 2013-24, le Service d'aménagement et de gestion de Vat Phu (SAGV) est nommé par son abréviation. Dans d'autres rapports produits par la coopération française, et pour d'autres coopérations étrangères, cette structure est aussi dénommée « Bureau du patrimoine mondial » de Champassak, ou encore en anglais World Heritage Site Office (WHSO), communément utilisée par l'UNESCO.

SYNTHESE

- **Généralité concernant le FSP 2013-24**

Le FSP « Valorisation du patrimoine du Sud Laos » s'inscrit dans le prolongement de plusieurs initiatives françaises : d'abord le Programme en Archéologie Lao (PRAL), engagé en 1991, puis le FSP 2005-75. Mis en œuvre de 2007 à 2012, le FSP 2005-75 était centré sur le monument de Vat Phu et ses environs immédiats. Il a impliqué plusieurs partenaires français dont le ministère de la Culture, le musée Guimet, l'EFEO, la DRAC de Bretagne.

Le second FSP, le FSP 2013-24, réalisé de 2014 à 2017, accorde davantage d'importance au patrimoine préangkorien de l'ensemble de la région et s'intéresse au périmètre classé par l'UNESCO en 2001 et au-delà. La direction scientifique de ce projet a été déléguée à l'EFEO et plusieurs actions ont été conduites en complémentarité avec le projet de l'AFD, PADUL 2, notamment dans le secteur du développement touristique et dans le renforcement des capacités institutionnelles du bureau du patrimoine mondial de Vat Phu, le SAGV (Service de gestion et d'aménagement de Vat Phu).

Le FSP 2013-24 ainsi que le FSP précédent ont permis de conduire des « chantiers-école », dont les résultats les plus visibles sont les restaurations du porche nord et du pignon est du palais sud du temple de Vat Phu. Le FSP 2013-24 a aussi permis la valorisation et la diffusion des connaissances d'une part en rénovant et en développant l'exposition du musée de Vat Phu et d'autre part en contribuant à la réalisation de plusieurs ouvrages scientifiques, dont la diffusion s'effectue, entre autres, dans les librairies du Laos et du Cambodge.

- **Principales caractéristiques de la mise en œuvre du projet**

Ce projet élaboré en 2012 a été approuvé par le MEAE en 2013, puis mis en œuvre à partir de 2014. Il s'articule autour de quatre composantes : 1/ Scientifique, 2/ Tourisme et musée, 3/ Institutionnel, 4/ Restauration et formation.

En comparaison avec le FSP précédent, le FSP 2013-24 constitue un projet ambitieux, au regard du nombre d'actions initialement prévues (17 actions pour 8 réalisées lors du premier FSP), du territoire concerné (périmètre UNESCO de 390 km² et région Sud Laos alors que seul le monument de Vat Phu et ses environs étaient considérés dans le projet précédent), et du nombre d'acteurs impliqués (EFEO, AFD et coopération décentralisée de la ville de Dinan et de la Région Bretagne, ainsi qu'indirectement les autres acteurs de la coopération internationale intervenant sur le site de Vat Phu, alors que lors du FSP 2005-75, les acteurs impliqués étaient principalement d'origine française, sans la présence de l'AFD).

Un Expert Technique International (ETI) français a été mis à disposition du SAGV. Ce dernier, basé à Champassak et Paksé, a assuré le suivi du projet. Il a été ponctuellement assisté par des consultants localement engagés par le projet pour assurer sa mission auprès SAGV. Cet ETI a été rémunéré directement par le MEAE et non pas par le projet.

Entériné par une « convention de financement », le budget du FSP s'élevait à 400 K€. Pour sa mise en œuvre, 370 K€ sont revenus au « Poste » (c'est-à-dire ici au SCAC de l'Ambassade de France au Laos) et 30 K€ aux services centraux. Une délégation de l'utilisation des fonds a été confiée au SAGV avec l'appui et le suivi de l'ETI. Cette délégation traduit la volonté d'impliquer et de responsabiliser la structure locale, et d'assurer l'appropriation de l'aide par les bénéficiaires et un apprentissage par l'action de la gestion budgétaire d'un projet. Pour la gestion du budget du projet, un système comptable

transparent et à partie double, tenant compte des taux de change réels et doté de modalités de « reporting », a été mis en place.

Un trait fort de ce FSP renvoie à la politique d'appui au renforcement des capacités du bureau du patrimoine mondial local. Sur le site de Vat Phu, malgré la présence d'autres coopérations internationales (indiennes, sud-coréennes) intervenant avec des financements massifs (12 millions USD en cumulé), seul le projet français a été conduit complètement en cogestion avec le SAGV, tant sur le plan des choix techniques que de l'affectation des dépenses. Le FSP constitue un projet particulier, puisqu'il combine des composantes « hard » (avec des réalisations majeures comme la restauration de monuments) et des composantes « soft » (formation, appui institutionnel).

La gouvernance du projet est marquée par la création et l'organisation d'un comité de pilotage ouvert à d'autres acteurs (coopération française, acteurs locaux, provinciaux et nationaux liés au périmètre UNESCO). Le FSP 2013-24 a été conduit en complémentarité avec le projet PADUL 2 de l'AFD et en maintenant des échanges avec le bureau régional de l'UNESCO à Bangkok pour mettre en œuvre le règlement de la zone préservée.

- **Envisager l'avenir**

Une évaluation des actions conduites par le projet (voir résumé page suivante) selon des critères spécifiques a été effectuée. Les fonds alloués au projet FSP, c'est-à-dire au total 370 K€, ont été utilisés pour réaliser les actions relevant des quatre composantes. Toutes les actions engagées dans le cadre du FSP 2013-24 ont été réalisées, et le budget alloué a été décaissé (au 30/06/2017, soit 10 jours avant la clôture officielle du FSP, 97,7% des fonds avaient été décaissés).

A l'avenir, pour envisager la poursuite de l'action du MEAE dans le secteur du patrimoine au Laos, plusieurs éléments essentiels qui ont joué un rôle de premier plan dans la conduite et la réussite de ce projet sont à conserver. Le dispositif FSP est porteur de points forts à soutenir pour l'avenir :

- Tenir compte des domaines d'actions privilégiés d'un FSP (culture/scientifique)
- Renforcement des capacités locales (actions de formation) ;
- Délégation d'utilisation du budget projet (si les garanties de bonne utilisation des fonds sont réunies) ;
- Réalisations concrètes avec une forte visibilité ;
- Présence d'une expertise (ETI) sur le terrain et sur le long terme ;
- Transversalité avec les acteurs de la coopération française (EFEO, AFD, etc.) et internationale (recherche de cofinancements).

Ce rapport présente dans une partie conclusive et récapitulative quatre options afin d'envisager un prolongement de l'action française dans le domaine du patrimoine au Laos. Ces options ont été envisagées en tenant compte d'un engagement probable du MEAE à travers un dispositif FSP « Innovation », pour une durée de 24 mois et une enveloppe projet d'environ 200K€ (hors coût d'un éventuel ETI).

Critères mobilisés pour élaborer et réaliser l'évaluation du FSP 2013-24	Descriptif du critère	Résultat commenté
Pertinence	Bien fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au départ.	Très satisfaisant En adéquation avec les besoins et les demandes des bénéficiaires ; en conformité avec les orientations générales du MEAE (FSP dispositif pour projet avec composante finalité scientifique/culture).
Effectivité	Actions réalisées (degré de réalisation de l'action, taux d'exécution financière, qualité du suivi de gestion du projet et des imprévus, recherche d'éléments de surcoût).	Très satisfaisant FSP 2013-24 ambitieux dès sa conception, programmant de nombreuses actions. Elles ont toutes été réalisées ; particularité avec les composantes 2 (dédiée au tourisme et musées) et 3 (dédiée au renforcement institutionnel), réalisées grâce à la complémentarité avec le projet PADUL 2 de l'AFD.
Efficacité / Impact / Efficience	Degré de réalisation des actions et effets non attendus ; retombées de l'action par rapport aux bénéficiaires ; relation entre les résultats et les fonds engagés.	Très satisfaisant dans l'ensemble Efficacité des actions avérée pour toutes les composantes du projet ; impact des actions positives dans l'ensemble, mais une action dans la composante 2 n'a pas atteint l'objectif fixé (augmentation du nombre de visiteurs) en raison d'autres facteurs extérieurs au projet FSP ; un projet d'une grande efficience (peu de moyens financiers pour de nombreuses actions et des résultats tant quantitatifs que qualitatifs).
Visibilité	Actions engagées valorisées et visibles	Très satisfaisant Nombreuses réalisations visibles à la fois scientifiques et patrimoniales (restauration de monuments, auvent du musée, expositions, publications, colloques) et mise en valeur du territoire (communications sur le territoire avec panneaux d'information) ; site Internet.
Cohérence externe	Concordance avec les actions entreprises par d'autres organisations (françaises et étrangères)	Très satisfaisant Complémentarité exemplaire avec l'EFEO et l'AFD sur la conduite d'actions communes (mutualisation des moyens, efficience) ; le projet FSP constitue de par sa position auprès du SAGV un « coordinateur » de l'aide étrangère.
Durabilité	Examine si l'action a engendré des pratiques capables de durer, d'être appropriées	Moyenne Apprentissage du SAGV et de ses agents sur la conduite de projet (notamment gestion et exécution financière du projet ; archéologie préventive) ; mais présence sur le site de Vat Phu – Champassak d'autres projets de coopération internationale venant interférer avec les actions du FSP.
Prospective	Envisager l'avenir du dispositif FSP	Très satisfaisant Nombreuses pistes, car le Laos affiche toujours des besoins dans le secteur culturel et scientifique ; renforcement des capacités locales reste un objectif d'actualité ; des actions à poursuivre auprès du SAGV et en lien avec l'UNESCO de Bangkok pour capitaliser les initiatives françaises dans le secteur de Vat Phu – Champassak.

1. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

1.1. CONTEXTE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU FSP « VALORISATION DU PATRIMOINE SUD LAOS »

1.1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Ce document présente l'évaluation finale du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP)[1] 2013-24 « Valorisation du Patrimoine Sud Laos » signé en 2013 pour une durée de 48 mois (projet non achevé au moment de la réalisation de cette évaluation). La France est impliquée depuis plus de quinze ans dans des actions de préservation du patrimoine au Laos, à Luang Prabang, et Vat Phu-Champassak, deux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour le site préangkorien de Vat Phu, des actions ciblées motivées par la volonté de préserver et développer le site ont été engagées.

En 2007 d'abord, par le biais d'un premier FSP (2005-75), intitulé « Vat Phu – Champassak : mise en valeur du patrimoine et développement », le MEAE a initié des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine de Champassak. L'objectif affiché était de restaurer et de mettre en valeur le site archéologique et ses environs immédiats, dans une perspective régionale de développement touristique. En complément des volets scientifiques, des actions de formation ont été engagées afin de renforcer les compétences du Service de gestion et d'aménagement (SAGV) du site de Vat Phu.

Cette première action s'est achevée en 2012, au moment où l'Agence Française de Développement (AFD) démarrait son Programme d'aménagement et de développement urbain (pour Luang Prabang) n°2 (PADUL 2) avec une composante sur Champassak[2].

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET FSP « VALORISATION DU PATRIMOINE SUD LAOS » ET SES GRANDS OBJECTIFS

Dans le prolongement des travaux scientifiques financés par la France depuis le début des années 1990 (Projet de Recherche en Archéologie Lao (PRAL)[3]), qui ont contribué à ce que le site de Vat Phu - Champassak soit inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001[4], puis du FSP (2005-75) centré sur le monument de Vat Phu, un nouvel FSP a été signé entre la France et le Laos en 2013. La mise en place de ce nouveau dispositif a été justifiée suite

[1] Le FSP est l'instrument du MEAE de financement de ses interventions bilatérales au titre de l'aide publique au développement sous forme d'aide-projet. Il a pour vocation de financer, par dons uniquement, l'appui apporté par le MEAE aux pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) en matière de développement institutionnel, social, culturel et de recherche.

[2] L'action de l'AFD au Laos dans le domaine du patrimoine a débuté en 1999 avec la conduite d'un premier projet protant sur l'accompagnement à la production d'un Plan d'Aménagement Urbain (PAU) à Luang Prabang. En 2009, l'AFD a lancé un nouveau projet, le PADUL (Projet d'Appui au Développement Urbain de Luang Prabang), visant à appuyer la ville de Luang Prabang dans la préservation de son patrimoine architectural et urbain, tout en favorisant son développement économique. Ce programme s'est poursuivi en 2012 et s'est élargi à Vat Phu - Champassak. Cette action de l'AFD dans le domaine du patrimoine visait à intégrer préservation du patrimoine et développement économique, en accompagnant les institutions chargées de la gestion des sites classés et en renforçant et en pérennisant les dispositifs de gouvernance locale. Pour la mise en œuvre du projet PADUL 2, une enveloppe de 500 K€ était dédiée à Champassak alors que les actions à destination de Luang Prabang ont été financées à hauteur de 1,5 million €. Le PADUL 2 a fait l'objet d'une évaluation en 2016 et se poursuivra sur le site de Vat Phu - Champassak jusqu'en 2019 (consulter : https://la.ambafrance.org/L-Agence-Francaise-de).

[3] Projet de recherche dont la direction a été confiée conjointement à Viengkeo Souksavatdy (Direction du Patrimoine du MICT) et à Marielle Santoni (CNRS). Depuis, ce projet a été renommé en « mission archéologique française du Sud-Laos ».

[4] Le site a été classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 13/12/2001 au titre des critères 3, 4 et 6 de la Convention du Patrimoine mondial. Ce classement tient compte de la présence de vestiges de la civilisation khmère datant d'une période comprise entre le Vème et le XVème siècle de notre ère et du paysage remarquable hérité de cette civilisation dans le secteur de Champassak et de la montagne Phou Kao.

à l'identification de plusieurs problèmes portant sur le site et sa gestion et des actions nécessaires pouvant déboucher sur des progrès mesurables[5].

A la différence du FSP précédent, le FSP 2013-23 s'inscrit dans un contexte multipartenarial impliquant des acteurs français (MEAE, EFEO, AFD) marqué également, sur le site de Vat Phu - Champassak, par la présence d'autres coopérations bi et multilatérales (coopérations indienne, coréenne, suisse et Banque asiatique de développement). Pour le FSP 2013-24, le territoire d'action ne se limite pas aux monuments de Vat-Phu, mais inclut la zone UNESCO (390 km²) et plus globalement le Sud Laos avec plusieurs sites archéologiques.

La mise en œuvre de ce projet s'est formalisée par une délégation de subventions de l'Ambassade de France vers le SAGV dont l'usage a été coordonné par un Expert Technique International (ETI) français placé auprès de ce bureau par l'Ambassade de France. Si le FSP précédent disposait également d'un ETI, la gestion du financement FSP n'était pas totalement déléguée au SAGV. Par ailleurs, la direction scientifique de ce projet a été déléguée à l'EFEO à travers la signature d'une convention. Enfin, comme le FSP 2005-75, le FSP 2013-24 s'est doté d'un comité de pilotage.

Le FSP n°2013-24, signé en 2013 et mis en œuvre de 2014 à 2017, a eu pour objectifs de :

- Valoriser le patrimoine du site classé de Vat Phu – Champassak et plus globalement du Sud Laos par l'accroissement des connaissances scientifiques, la restauration des monuments et la diffusion de l'information touristique ;
- Pérenniser la protection de ce patrimoine par le renforcement des compétences des services concernés, du niveau local au niveau national.

1.1.3. CADRE LOGIQUE DU PROJET ET OBJECTIFS INITIAUX

Sur la base des grands objectifs alliant préservation et développement du site de Vat Phu, les objectifs et le contenu du FSP ont été établis selon quatre composantes principales, une composante complémentaire (voir tableau 1) et un chronogramme indiqué par la « convention de financement » (voir Annexe 1).

Après plus de trois ans de mise en œuvre, la présente évaluation s'inscrit dans une logique classique de transparence et de reddition des comptes sur l'utilisation des fonds publics, mais comporte également d'autres enjeux. Elle vise à tirer un bilan du dispositif FSP 2013-24 tel qu'il est conçu, afin d'envisager une éventuelle poursuite de l'action du MEAE. Une des questions centrales est de savoir si le positionnement actuel permet un bon équilibre entre la préservation du site de Van Phu, sa valorisation, le renforcement des capacités des services locaux en charge du développement économique et social du territoire de Champassak, et s'il répond aux attentes des interlocuteurs (en particulier des autorités locales et nationales compétentes dans le champ du patrimoine).

La fin prochaine du FSP interroge la durabilité des actions conduites, et surtout leur prolongement, cette échéance rend d'autant plus utile l'évaluation. Elle permet de revenir sur les modalités d'organisation actuelle, notamment la complémentarité des outils de la coopération française (cf. PADUL 2 financé par l'AFD ; projet quadriennal de fouilles de la mission archéologique française au Sud-Laos de l'EFEO) et d'analyser les besoins à venir.

[5] Voir pages 4 et 5 de la « convention de financement du FSP 2013-24 »

Composantes	Volets initiaux et actions détaillées	Indicateurs vérifiables de résultat
Composante 1 Développement des connaissances scientifiques et sensibilisation des autorités et des habitants	– Volet 1 : Réalisation d'un inventaire régional du patrimoine et publication des recherches scientifiques en lien avec l'EFEO *Action 1.1 Réalisation d'un inventaire régional du patrimoine* *Action 2.2 Publication et diffusion des recherches scientifiques* – Volet 2 : Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation auprès des autorités et des habitants *Action 2.1 Séminaire-colloque inter-provincial et transfrontalier de sensibilisation et voyage d'études avec les autorités* *Action 2.2 Actions de sensibilisation auprès des habitants*	(i) l'inventaire est réalisé et accessible en ligne ; (ii) des articles scientifiques sont publiés et traduits en laotien ; (iii) un séminaire a eu lieu avec les autorités ; (iv) des panneaux et des brochures en laotien ont été mis en place pour les habitants ; (v) des reportages télévisés sont diffusés.
Composante 2 Valorisation touristique du site classé et du patrimoine préangkorien	– Volet 1 : Programme de valorisation avec les acteurs du développement et du tourisme *Action 1.1 Programmation et concertation avec les acteurs du développement et du tourisme* *Action 1.2 Réalisation d'une carte simplifiée et d'un ouvrage multilingue sur le patrimoine régional* *Action 1.3 Réalisation de panneaux multilingues, aménagement de circuits de visites* – Volet 2 : Renforcement de l'attractivité des musées et coopération intermusées en lien avec l'UNESCO *Action 2.1 Amélioration de la visibilité, réaménagement des musées et des réserves* *Action 2.2 Expositions itinérantes, réalisation de panneaux et cartels multilingues*	(i) un plan d'actions a été établi avec les acteurs du développement et du tourisme ; (ii) des publications multilingues ont été réalisées, des circuits touristiques aménagés, le nombre de visiteurs du musée augmente.
Composante 3 Renforcement institutionnel de la protection du patrimoine du niveau local au niveau national	– Volet 1 Appui au renforcement institutionnel de la protection du patrimoine *Action 1.1 Mise en place d'un plan de coordination et de mise en valeur du site de Vat Phu et de ses environs* *Action 1.2 Contribution aux décisions nationales sur le renforcement du cadre juridique de l'inventaire et des régimes de protection* – Volet 2 Opération pilote de procédures de protection des sites et d'archéologie préventive dans le Sud Laos *Action 2.1 Organisation des procédures de protection des sites et d'archéologie préventive au niveau local* *Action 2.2 Mise en œuvre de la protection et de l'archéologie préventive, patrouilles, saisines d'urgence*	(i) un plan de coordination des restaurations et de mise en valeur du site de Vat Phu et de ses environs a été approuvé ; (ii) au niveau local, des procédures d'archéologie préventive ont été établies, une patrouille a été formée ; (iii) au niveau national, la réglementation de l'inventaire et des protections est complétée et renforcée.
Composante 4 Développement des qualifications et actions de restauration et de sauvegarde	– Volet 1 : Extension du chantier-école de restauration et de préservation (restauration sur le site classé, au moins une intervention hors site classé) *Action 1.1 Chantier-école de restauration d'une seconde partie du palais Sud de Vat Phu (ex: porche Est)* *Action 1.2 Chantier-école de préservation et mise en valeur d'au moins un site préangkorien hors zone classée (ex : Phu Malong)* – Volet 2 Mise en place d'un plan de formation du personnel et création d'un centre de formation ouvert aux provinces et pays voisins *Action 1.1 Aménagement à Vat Phu d'un centre d'étude et de formation sur le patrimoine préangkorien* *Action 1.2 Formation du personnel*	(i) le personnel des cinq provinces a reçu les formations complémentaires pour étendre les compétences nécessaires signalées dans les rapports d'expertise ; (ii) une restauration dans le site classé a été réalisée par le personnel formé, avec une aide minimale des experts chargés du suivi ; (iii) au moins un site préangkorien situé hors zone Unesco a été préservé et mis en valeur dans le cadre d'un chantier-école.
Composante « management » Gestion du projet et évènements.	– Comités de pilotage ; – Evaluation externe en fin de projet ; – Couverture presse ; – Inauguration des monuments restaurés.	(i) un comité de pilotage annuel a eu lieu, donnant lieu à des décisions, suivies et mises en œuvre ; (ii) le SAGV est réorganisé en nouvelles unités ou sous-divisions de façon à mettre en œuvre ses nouvelles compétences de façon pérenne.

Tableau 1 : Objectifs et contenu prévisionnel du FSP (source : Convention de financement du FSP 2013-24)

1.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Une revue préalable des documents mis à disposition de l'évaluateur (voir Annexe 2), a permis de saisir les contours de la logique d'action du FSP 2013-24 et d'établir le référentiel de l'évaluation.

1.2.1. REFERENTIEL DE L'EVALUATION

1. **Faire un bilan du programme** : comparer les prestations attendues aux prestations effectives et expliquer les écarts éventuels ; apprécier le niveau d'atteinte des objectifs (production et diffusion de connaissances, renforcement des capacités et formation) ;
2. **Capitaliser sur le dispositif** élaboré à travers le FSP 2005-75, et affiné à travers le FSP 2013-24, afin de décrire et expliciter le socle des acquis du dispositif ;
3. **Envisager l'avenir :** identifier les vulnérabilités du dispositif, éventuellement proposer des solutions pour y remédier ; recenser des propositions d'ajustement ou d'évolution de ce dispositif en fonction des attentes exprimées par les partenaires.

1.2.2. LE REFERENTIEL DE LA MISSION ET LES QUESTIONS EVALUATIVES

En se référant aux objectifs de l'évaluation indiqués dans l'appel à candidatures, cette évaluation présente une analyse du dispositif FSP 2013-24 à travers un questionnement s'appuyant sur sept thématiques, à savoir :

- **Question 1 –** *Pertinence et adéquation du dispositif au regard des conventions cadres* ;
- **Question 2** – *Effectivité de la mise en œuvre des actions* ;
- **Question 3** – *Efficacité du dispositif et impacts des actions conduites ;*
- **Question 4** – Visibilités des *actions* ;
- **Question 5** – *Cohérence externe du dispositif ;*
- **Question 6** – *Durabilité des actions engagées* ;
- **Question 7** – *Prospective.*

Les résultats relatifs aux six premières questions sont traités dans la partie 3 de ce rapport, la septième question, relative à la prospective, est abordée en conclusion.

1.2.3. MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION

La mission d'évaluation s'est déroulée du 04/06/2017 au 17/07/2017. Un premier terrain au Laos s'est déroulé du 04/06/2017 au 15/06/2017 pendant lequel l'évaluateur a effectué des entretiens avec des acteurs « clés » (voir Annexe 3) à Vientiane, Paksé et Champassak. Un second terrain, du 02/07/2017 au 05/07/2017, s'est déroulé à Vientiane.

Au cours de ces deux missions, 32 entretiens ont été réalisés (17 à Vientiane, 13 à Paksé/Champassak, et 2 par téléphone). Ces entretiens ont été conduits de manière semi-directive, en abordant avec les interlocuteurs des thèmes particuliers, ceux sur lesquels ils étaient intervenus dans le cadre du FSP. Lors de chaque entretien a été évoqué la durabilité

des actions engagées et la poursuite, éventuelle, de ce dispositif. L'évaluation se fonde sur l'analyse des documents produits par le FSP et le SAGV[6], soit au total 22 documents, et sur un ouvrage relatif au « schéma directeur culturel et paysager » de Champassak[7]. En outre, une lecture sélective des publications scientifiques coéditées avec l'EFEO et produites dans le cadre du FSP a été effectuée.

Cette évaluation a pris fin le 17/07/2017, après remise du rapport final.

1.3. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'EVALUATION

Il convient de signaler certaines difficultés rencontrées au cours de l'évaluation. Ces difficultés sont listées ci-dessous ainsi que les explications qui ont permis de les contourner.

- *Au niveau de l'historique du projet et de sa perception par plusieurs acteurs clés*

Il s'agit là d'un problème de mémoire du projet par les principaux acteurs clés. Ce problème n'est pas spécifique au FSP et concerne d'une manière plus large les projets de coopération internationale qui suivent le cycle des financements et n'ont pas de prise sur les personnes en poste dans les différentes institutions interagissant avec le projet.

- *Au niveau des entretiens avec les autorités laotiennes*

Les deux missions de terrain ont été particulièrement actives, compte tenu du nombre d'entretiens effectués, mais la mobilisation du personnel des institutions laotiennes a été plus difficile au regard de leur disponibilité et de leur compréhension des enjeux de l'évaluation. En effet, bien que les autorités laotiennes soient en relation avec de nombreux bailleurs de fonds, il n'en reste pas moins qu'il n'existe pas de culture de l'évaluation dans l'administration laotienne et qu'il est difficile de mobiliser les acteurs sur ce thème.

- *Au niveau des impacts de certaines actions*

Certains objectifs ont été difficilement vérifiables, en particulier ce qui concerne les formations. Le FSP a contribué à former des dizaines de personnes. Compte tenu de la diversité des thèmes de formation, il a été difficile de rencontrer un échantillon représentatif de personnes formées. Pour pallier cette difficulté, des entretiens ciblés ont été réalisés avec des personnes ayant bénéficié de plusieurs formations. Les questions ont alors porté sur le contenu et les apports des formations. Pour compléter, des échanges ont eu lieu avec des personnes ayant dispensé ces formations.

- *Au niveau des projets de coopération d'origine française engagés auprès du SAGV*

La complémentarité des projets de coopération français auprès du SAGV constitue une particularité du FSP 2013-24. Ce projet a été engagé auprès et avec le SAGV à partir de 2014, en retard par rapport aux objectifs assignés par la convention de financement (démarrage effectif du projet à partir du mois de mars 2014 et non à partir de l'année 2013), dans la continuité du FSP précédent achevé en 2012. Cette même année, l'AFD s'est engagée auprès du SAGV dans le cadre du projet PADUL 2. Malgré cet engagement, il n'a pas été question de doublon, mais bien plus de complémentarité et transversalité entre ces deux projets, notamment au sujet des composantes 2 et 3. Le retard du versement de la première tranche du FSP et le démarrage du projet AFD a contribué au fait que les actions se mutualisent. Toutefois, au premier abord, pour l'évaluateur extérieur, il était indispensable de comprendre la mécanique spécifique mise en place pour remplir les objectifs assignés par chacun des projets et de comprendre « qui fait quoi et comment ».

[6] Pour accéder aux documents : http://www.vatphou-champassak.com/fr/projets/145-documents-administratifs-fsp-2013-2017

[7] Ministry of Information, Culture and Tourism (MICT), Ministry of Public Works and Transport (MPWT), Province of Champasak, Districts of Champasak and Pathoumphon, World Heritage Site Office of Vat Phou Champasak, 2016, *Champasak Cultural Landscape Master Plan*, Champasak Province Authority Lao PDR, French Embassy in Laos, French Development Agency, 102 p.

2. MISE EN OEUVRE DU PROJET, RESULTATS OBTENUS, EXECUTION FINANCIERE

2.1. GOUVERNANCE, MODALITES D'EXECUTION ET COORDINATION

Conformément à la convention de financement du 23/10/2013, l'exécution du projet a été placée sous la double responsabilité du SAGV, dépendant du MITC de la RDP Lao, et du SCAC de l'Ambassade de France au Laos. Sur site, le projet a été mis en œuvre par le SAGV avec l'assistance d'un ETI français mis à disposition par le MEAE et le SCAC. Pour le suivi des actions, comme lors du FSP précédent, un comité de pilotage a été créé.

La composition de ce comité témoigne d'un réel souci d'intégration des institutions laotiennes (relevant d'échelons administratifs différents, du central au local ; relevant de différents ministères, MICT et MPWT) et d'acteurs étrangers opérant sur un même périmètre, celui classé par l'UNESCO (voir Annexe 4). Ce comité a pour objectif d'être ouvert et transversal tout en recherchant la pertinence, c'est-à-dire en associant des acteurs intervenant dans le secteur UNESCO ou dans la province de Champassak.

2.1.1. LA TENUE DU COMITE DE PILOTAGE, UN MOMENT DE REAJUSTEMENT DE L'ACTION ET D'INTEGRATION DES ACTEURS

L'organisation du comité de pilotage, qui constitue une condition suspensive en cas d'absence de réunion du dit comité, s'est tenue à trois reprises (04/06/2015, 20/05/2016 et 16/05/2017). Lors de ces réunions, la presse écrite et la télévision ont couvert les échanges, assurant ainsi une visibilité au FSP et aux initiatives françaises[8].

Le premier comité de pilotage s'est tenu en juin 2015, ce qui peut paraître tardif, puisque la convention de financement fut signée en octobre 2013 et le projet approuvé en juin 2013. Ce retard s'explique en partie par le retard pris dans le démarrage du projet. Le versement de la première tranche (de 120 K€) a été effectué le 24/03/2014, cinq mois après la signature de la convention de financement. Ensuite, en raison de changements institutionnels du côté laotien (préparation de la loi de décentralisation de 2015 ; nomination d'un nouveau ministre au MICT et d'un nouveau directeur à la Direction du Patrimoine) il était difficile pour le MICT (ministère de tutelle du SAGV) d'établir une date de rencontre. Dans ces conditions, il est concevable qu'une telle réunion ne se soit pas déroulée en 2014. Ce premier comité a permis de dresser un bilan des actions en cours et de proposer des adaptations mineures de certaines composantes compte tenu de changements institutionnels locaux (changement de directeur du SAGV et adoption au niveau national des lois de décentralisation conférant davantage de pouvoirs aux provinces).

Un premier réajustement budgétaire du FSP a été approuvé en dotant la composante « management » d'un montant additionnel de 10 K€, contre 15 K€ prévu, (transféré à partir des composantes 2 et 3) afin d'assurer les échanges nécessaires entre l'ETI et le SCAC situé à Vientiane. Le budget initialement prévu pour cette composante avait été sous-estimé. Le coût de ces déplacements (incluant frais de transport, hébergement et per diem) finalement pèse sur le budget du FSP. Ce réajustement a été rendu possible en raison de l'engagement du projet PADUL 2 dès 2012 ; l'AFD accordant des financements pour mettre en œuvre des projets proposés par le SAGV relevant des secteurs institutionnels et touristiques et initiés par le FSP.

[8] La présence des médias à ces réunions est rapportée par les rapports annuels de mission 2014, 2015 et 2016 du FSP.

Le second comité de pilotage (tenu le 20/05/2016) a permis d'associer les projets de la coopération française déployés à Champassak (FSP 2013-24 du MEAE et PADUL 2 de l'AFD). Ce comité de pilotage conjoint FSP/AFD s'est tenu à la suite de la demande de la partie laotienne et était pleinement justifié compte tenu des complémentarités de certaines actions entre les programmes (composantes 2 et 3 du FSP). Par ailleurs, ce rapprochement était utile afin de montrer que la coopération française représente près de 1,1 million € sur la période 2014/2018, rendant ainsi plus visible le volume de l'aide française[9]. Ce volume reste toutefois faible au regard du volume financier cumulé des autres coopérations engagées à Vat Phu. En cumulant les projets de ces coopérations (coopération indienne ≈ 5 millions USD ; coopération sud-coréenne ≈7 millions USD) l'investissement pour le site classé avoisine les 12 millions USD (hors contribution française) jusque 2020.

Ce comité a permis de faire un second réajustement budgétaire (transfert de 5 K€ de la composante 2 vers la composante 1) en raison des inflexions prises en accord avec le SAGV et qui n'étaient pas listées dans les actions initiales du FSP (numérisation des données du PRAL et achèvement d'un ouvrage de l'EFEO). Certaines actions prévues dans la composante 2 ont été couvertes par l'AFD.

Le troisième et dernier comité de pilotage du FSP, qui a inclus le comité de pilotage du PADUL 2, s'est tenu le 16/05/2017. Cette rencontre a permis de rendre compte des actions réalisées et des dernières actions à achever avant la clôture du projet.

2.1.2. L'IMPLICATION DU FSP DANS D'AUTRES INSTANCES DE GOUVERNANCE : LES REUNIONS DU COMITE INTERNATIONAL DE COORDINATION DU SITE DE VAT PHU

Le site de Vat Phu a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001. Toutefois, en 2003, l'UNESCO a adressé une requête au gouvernement lao afin de stopper la construction d'une route (n°14A) dans le secteur préservé et de prendre des dispositions afin que ces travaux n'affectent pas l'intégrité du site[10]. En 2010/2011, l'UNESCO a été informée de la reprise des travaux de construction de la route et de l'engagement d'un projet d'adduction d'eau. L'UNESCO a alors requis de suspendre les travaux et de procéder à des études, sous peine d'inscrire ce site à la liste du « patrimoine en danger »[11].

C'est dans ce contexte que s'est tenu le 1er « Comité de Coordination Internationale » le 04/11/2013 réunissant sous l'égide de l'UNESCO l'ensemble des acteurs de la coopération internationale et des acteurs locaux impliqués dans des actions de préservation, de restauration et de développement sur le périmètre UNESCO. Depuis, ces rencontres permettent aux acteurs d'échanger des informations concernant leurs projets dans un contexte où le volume financier de l'aide internationale vers Vat Phu augmente.

Depuis, en raison des contraintes qui pèsent sur le site, et à la demande de l'UNESCO, ce comité se tient régulièrement (29/12/2014 ; 29/01/2016 ; 17/11/2016). L'organisation de ce comité mobilise le SAGV et l'ensemble des partenaires étrangers dont le nombre croit. Le FSP, depuis la tenue du premier comité, a directement été mobilisé, et l'aide française (FSP et AFD) apporte un appui au SAGV pour la mise en œuvre de 8 des 14 recommandations formulées par l'ICOMOS en 2015 afin de garantir la préservation du périmètre UNESCO.

[9] Le FSP mobilise 400 K€ et l'AFD mobilise 500 K€ issus du PADUL 2 (composante Champassak) ainsi que 200 K€ pour le financement d'études à travers le FERC.
[10] Voir décision 27 COM 7B.51 du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (http://whc.unesco.org/en/decisions/634).
[11] Voir décision 35 COM 7B.72 du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (http://whc.unesco.org/en/decisions/4480/)

2.2. REPONSE DU PROJET AUX OBJECTIFS INITIAUX – RESUMES DES RESULTATS PAR COMPOSANTES

Remarques : cette partie présente les résultats du FSP 2013-24 obtenus de 2014 à 2017. Comme indiqué plus haut (cf. page 15) il n'a pas été possible de se référer en totalité au cadre logique initial du projet (en particulier au chronogramme) pour effectuer cette analyse, puisque pour les composantes 2, 3 (en partie) et 4 (en partie), les financements des projets FSP et PADULS 2 ont été croisés et complémentaires et que le versement des premières tranches du FSP ont été retardées.

En principe, le FSP soutient les actions scientifiques, tandis que l'AFD soutient les actions de développement et de règlementation (notamment de manière à conjuguer urbanisation et préservation des vestiges archéologiques et du paysage dans le secteur UNESCO). Les deux approches, celle du FSP et celle de l'AFD, se sont avérées complémentaires.

En complément, le FSP 2013-24 dans sa mise en œuvre et son suivi a été documenté par les rapports de bilan annuel et les comptes rendus des « comités de pilotage ».Ces documents font état de données consolidées et synthétiques dès 2014. L'évaluation s'appuie sur ces données.

Dans cette partie il est question de rendre compte de manière concise de la réalité des actions conduites en présentant les réalisations concrètes par composantes du projet FSP et son exécution financière.

D'une manière générale, toutes les actions prévues ont été réalisées dans le respect du budget alloué au regard de la convention de financement. Il est à noter que des ajustements minimes de contenus (actions par composante) et d'allocation de fonds (par composante) ont été effectués au cours du projet. Ces ajustements ont fait l'objet de discussions et d'approbations au cours des comités de pilotage de 2014, 2015 et 2016.

2.2.1. RESUME DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 1

Cette composante a permis de conduire un travail d'inventaire (voir Annexe 5), avec l'appui de l'EFEO, aussi bien à l'échelle du site de Vat Phu, que des principaux lieux de fouilles (à l'intérieur et hors du périmètre UNESCO) et recenser les sites archéologiques à l'échelle du Sud Laos (voir Annexe 6).

Reste toutefois que les artéfacts obtenus sur les sites de fouilles sont nombreux. Après enregistrement dans la base de données des artéfacts, les objets sont entreposés sur place. Le musée de Vat Phu manque désormais d'espaces de stockage et de nombreux objets restent à enregistrer.

Concernant les publications scientifiques, un ouvrage a été réalisé (réédition d'un article majeur sur Vat Phu datant de 1996 en français et laotien), un autre est en cours d'achèvement en version anglaise. Cet ouvrage associe de nombreux auteurs ayant en commun d'avoir travaillés sur le secteur géographique du Moyen Mékong.

Les actions relatives à la sensibilisation des habitants (dans les écoles et auprès des villageois) ont été engagées, elles se poursuivent actuellement à travers le projet de l'AFD.

Cette composante a été l'objet d'un ajustement budgétaire (validé en comité de pilotage du 20/05/3016). L'exécution de cette composante a été jalonnée de séminaires scientifiques (dont le dernier s'est déroulé du 17-19/06/2017) en présence des représentants des autorités provinciales et locales.

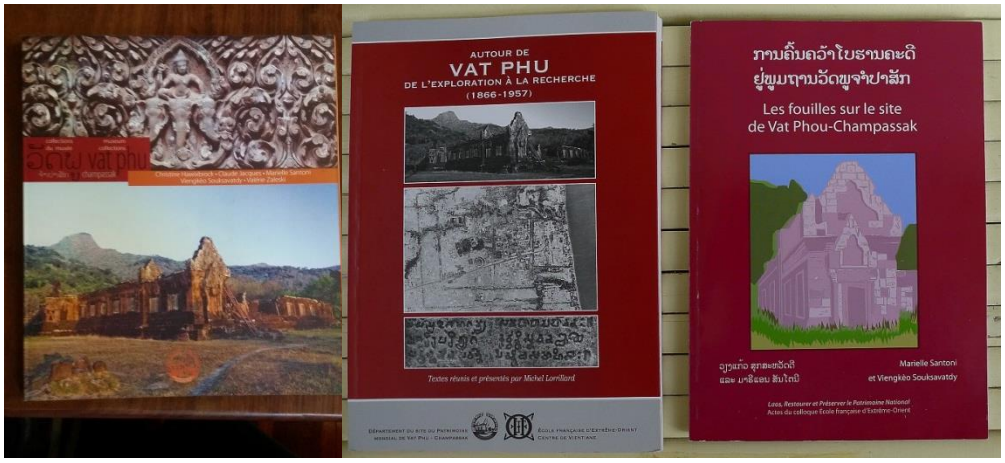

Figure 1 : Publications ayant reçu l'appui des dispositifs FSP 2005-75 et 2013-24 publiés depuis 2012.

Figure 2 : Exemple d'action de sensibilisation des habitants (village de Mueng Kang, juin 2017).

Remarque : D'autres actions de sensibilisation, à destination des villageois, sont organisées pour les sensibiliser aux règles de construction dans le périmètre UNESCO. Comme le montre ci-dessus la photo, des plans précisant les droits d'usage des sols sont présentés aux villageois dans le secteur du périmètre UNESCO. Cette action est soutenue par l'AFD.

2.2.2. RESUME DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 2

La composante 2 a été l'objet d'un recentrage (validé par le comité de pilotage du 4/06/2015) en raison de l'arrivée de nouveaux acteurs. Dans ces circonstances, une coordination entre bailleurs a été lancée en 2014 à l'initiative du projet FSP afin de coordonner et mutualiser les actions conduites par l'AFD et l'ONG Swiss Contact engagée sur des actions de développement touristique.

Il a été observé que parmi de nombreuses actions conduites au sein du SAGV, le projet FSP a participé à la conception et l'AFD a pris en charge la réalisation des travaux (par exemple : bâtiments et aménagements extérieurs, panneaux de signalisation, auvent d'extension du musée, développement de circuits touristiques – voir Annexe 7). Alors qu'un nouvel acteur, l'ADB est entré en jeu pour financer de nouvelles actions (réalisation de panneaux indicateurs), le FSP a engagé de nouvelles actions, notamment la réalisation et

l'aménagement d'une nouvelle salle du musée de Vat Phu consacrée à l'interprétation du patrimoine, en réponse à une demande du plan d'actions de l'UNESCO.

En complément des actions initiales prévues, notamment des expositions réalisées (comme l'exposition « de Vat Phu à Angkor »), le FSP a élaboré une exposition dédiée aux 150 ans d'explorations et recherches à Champassak présentée en 2016.

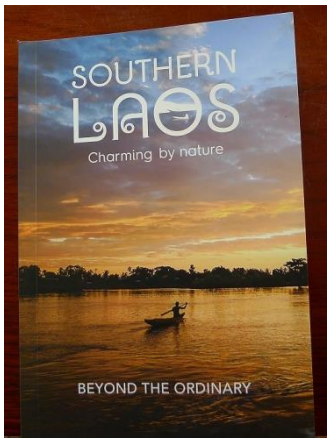

Figure 3 : Edition d'un guide touristique

A gauche : le guide touristique réalisé par Swiss Contact auquel le FSP et l'EFEO ont contribué. Ce guide constitue le résultat d'une action additionnelle auquel le FSP a contribué et a permis de renforcer les actions du FSP et sa visibilité parmi les autres acteurs internationaux.

A droite : le guide touristique publié par le SAGV avec l'appui du premier FSP et de l'EFEO pour les aspects scientifiques, et diffusé dans le cadre du second FSP.

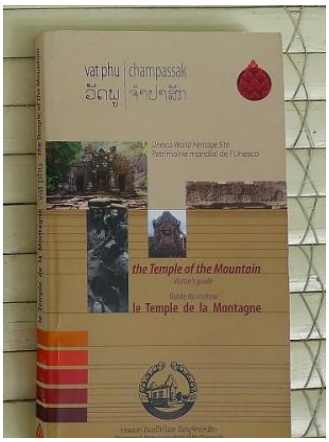

Figure 4 : Exemples de panneaux conçus par le FSP et financés par le projet PADUL 2 de l'AFD implantés dans le district de Champassak.

Figure 5 : Auvent situé à l'entrée du musée de Vat Phu réalisé en 2016. La conception du auvent s'est faite dans le cadre du FSP, l'AFD a permis de financer et réaliser cette nouvelle construction.

2.2.3. RESUME DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 3

Les actions relatives à cette composante ont connu des réajustements en raison de l'évolution du contexte institutionnel laotien. Il était prévu de produire des textes juridiques concernant le patrimoine, destinés aux niveaux local et national. Or entre la signature de la convention de financement et le début de l'engagement des actions, la décentralisation a progressé au Laos avec l'adoption en 2015 d'une nouvelle constitution qui a entrainé une déconcentration importante des prérogatives au niveau provincial. Une des incidences directes de ces changements a par exemple concerné la présidence du comité de pilotage du FSP, qui devait échoir au ministère de la culture et qui a finalement été transférée au gouvernement provincial.

En raison des changements institutionnels (adoption d'une nouvelle constitution conférant plus de pouvoirs aux provinces), le comité de pilotage de 2015 a recentré la contribution du FSP vers les attentes et compétences du niveau local. Le travail effectué, conduit en partenariat avec l'AFD, s'est concrétisé par l'adoption de documents d'urbanisme destinés à gérer le périmètre UNESCO (cf. le « schéma directeur culturel et paysager de Vat Phu - Champassak » - voir Annexe 8). Ces documents ont été approuvés par la Province en 2016 et entérinés par le MPWT, puis en février 2017, par le ministre de l'Information de la culture et du tourisme, également président du Comité national du patrimoine.

Un autre résultat de cette composante relève de l'archéologie préventive. Des cadres du SAGV ont été formés à cette pratique. Le développement de cette nouvelle compétence, comme celle relative aux questions d'urbanisme et de paysage a entrainé un remaniement de l'organisation interne du SAGV (voir Annexe 9). La province a approuvé un décret d'application relatif à la mise en œuvre du contrôle des travaux d'équipement qui inclut des dispositions relatives à l'archéologie préventive.

2.2.4. RESUME DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 4

La composante 4, comprenant chantiers de restauration et de fouilles et le volet formation, s'est déroulée comme prévu, en partenariat avec l'EFEO. Le respect des échéances fixées pour les chantiers de fouilles et de restauration a été difficile à tenir. Ces actions ne peuvent être effectuées qu'en période de saison sèche, ce qui implique de s'assurer de la disponibilité des agents du SAGV et de la main d'œuvre locale. Par exemple, après quelques complications techniques, la restauration du porche est a été achevée à temps, pour la cérémonie d'inauguration de la fin de chantier et de clôture du FSP, qui a eu lieu le 09/12/2016, en présence de Madame l'Ambassadrice de France et des autorités laotiennes.

Le deuxième chantier-école, concernant les fouilles du site de Nong Din Chi sur le mont Phu Mâlong, s'est achevé en juin 2016. La fin de ce chantier a fait l'objet d'une cérémonie, avec les autorités, à l'issue de laquelle a été décidée de lancer une procédure de classement de ce site à l'inventaire national en raison de la qualité des vestiges exhumés. Ces découvertes ont fait l'objet d'articles de presse. La portée scientifique de ce chantier a dépassé les espérances et celui-ci devrait donner lieu à des publications après clôture du FSP.

Le volet formation du FSP a permis au total de former près de 80 personnes : des agents du SAGV, des agents travaillant dans des musées de la région du Sud Laos et des ouvriers ayant reçu une formation pour entreprendre des restaurations de vestiges et des fouilles (voir Annexe 10).

Figure 6 : Inauguration de la restauration du porche Est (source : www. http://vatphou-champassak.com)

2.3. EXECUTION FINANCIERE

Concernant l'exécution financière du FSP 2013-24, d'une manière générale le budget du projet et le budget par composante ont été respectés. Les fonds décaissés ont été utilisés pour réaliser les actions initialement prévues et à des coûts justifiés. Des aménagements entre composantes ont été réalisés en toute transparence, car validés en comité de pilotage.

La gestion du projet s'est opérée avec une grande vigilance, en prenant en compte les « taux de change réel » et en adoptant une comptabilité à « partie double ». Le suivi du projet a été efficace et surtout bien documenté (archivage et scan de toutes les factures émises et reçues), comme en témoignent les ajustements réalisés entre composantes, et entre projets, notamment avec le PADUL 2 de l'AFD.

2.3.1. RAPPEL DES PRINCIPALES SPECIFICITES RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE ET A L'UTILISATION DE LA SUBVENTION DU FSP 2013-24

- D'après la « convention de financement » du 23/10/2013, le FSP 2013-24 dispose d'un budget de 400 K€, dont 370 K€ sont affectés au « Poste » (c'est-à-dire au projet en lui-même, par le biais du SCAC de l'Ambassade de France) et 30 K€ réservés aux Services Centraux, à utiliser sur 48 mois à partir de la signature de ladite convention.
- Le financement du poste d'ETI : le salaire de l'ETI n'apparait pas dans la comptabilité du projet FSP. Ce dernier est contrat avec le MEAE qui directement rétribue cet expert. Il s'agit donc d'un budget annexe.
- L'exécution du projet repose sur un « principe de délégation ». C'est là une spécificité de ce FSP. La convention de financement prévoyait que la subvention allouée au « Poste » soit gérée en totalité par le SAGV, car ce bureau a eu une expérience préalable avec le FSP 2005-75.
- Compte tenu de la délégation de gestion au SAGV et de l'utilisation de plusieurs devises (EUR, USD, KIP, Bath), l'ETI pour simplifier la gestion et assurer la transparence de l'utilisation des fonds, a élaboré un « dispositif de vigilance » reposant d'une part sur un système comptable à « partie double » et d'autre part sur la prise en compte des « taux de change réel ».

- La double comptabilité repose sur une comptabilité analytique et sur une comptabilité de la nature des dépenses. Ce système permet une double traçabilité des transactions (voir Annexe 11)
- La prise en compte du « taux de change réel » permet d'intégrer le « risque de change », c'est-à-dire qu'à chaque dépense effectuée le taux de change « réel » au moment de la dépense a été pris en compte. Cela permet une plus grande précision dans le pilotage financier du projet.

2.3.2. ANALYSE DE LA GESTION FINANCIERE DU PROJET

Mécanique de fonctionnement du dispositif

La méthode de mise en œuvre financière du projet est ordonnée, claire et précise. Elle repose sur des outils techniques (tableaux Excel), des modalités de « reporting » et d'archivage offrant ainsi la possibilité à une personne extérieure au projet de consulter facilement les comptes.

Concernant l'utilisation des fonds FSP, le SAGV dispose de certaines facilités. Tout d'abord, il est utile de mentionner que les montants dépensés par le projet restent faibles. Dans son fonctionnement, le FSP effectue de nombreuses petites dépenses et rarement des dépenses importantes (mis à part pour le paiement de prestation de consultants). Au final, le principal poste de dépense du FSP reste les ressources humaines ((i) études, consultants, instructeurs ; (ii) missions et rencontres ; (iii) per diem ; (iv) ouvriers) avec plus de 240 K€ mobilisés sur les 370 K€ (soit plus de 65% des dépenses) en date du 30/06/2017 (données transmises par l'ETI), avant clôture du FSP (voir Annexe 11).

Par ailleurs, à la différence du projet PADUL 2, le FSP n'a pas obligation de lancer des appels d'offres et de recevoir des « Avis de Non Objection » de la part du SCAC pour toute dépense supérieure à 3 K€. Ce qui assouplit le mode de fonctionnement du projet dans sa forme (pour le choix des prestataires) et dans sa gestion (car le personnel du SAGV n'a pas à se conformer à des démarches administratives parfois difficiles pour eux).

Rythme de décaissement et d'utilisation des fonds

Le rythme de décaissement est à rapprocher du rythme de versement des tranches du FSP. D'une manière générale, les versements à destination du projet ont été versés de manière régulière, bien qu'un retard ait été constaté en début de projet (versement de la première tranche fin mars 2014 pour un début de projet en octobre 2013) et que certaines tranches importantes aient été versées avec un peu de retard. Mais en raison de la flexibilité de fonctionnement du FSP dans l'utilisation des fonds, la capacité du SCAC à faire des avances et l'engagement du projet AFD PADUL 2, les actions n'ont pas été ralenties.

Date	Qualité	Montant (en Euros)
23/03/2014	Première tranche	120 000
20/11/2014	Avance seconde tranche	10 000
08/05/2015	Seconde tranche	100 000
04/12/2015	Avance troisième tranche	7 902
16/02/2016	Avance troisième tranche	20 000
03/05/2016	Troisième tranche	70 000
09/12/2016	Avance quatrième tranche	30 000
11/05/2017	Dernière tranche	12 098
Totalité des versements		**370 000**

Tableau 2 : Versements à destination du FSP 2013-24

En juin 2017, 370 K€ avait été versé au projet, soit 100% des fonds totaux destinés au « Poste », et au 30/06/2017, 361 662,26 € avait été consommé, soit 97,75% du budget du projet, alors qu'il restait au FSP près d'une semaine d'existence pour utiliser les derniers 2,25% des fonds alloués (cette somme est équivalente à 8337,74€ et sera utilisée pour payer les dernières missions, salaires de consultants et bonus d'ouvriers ainsi que des factures de fonctionnement). Le décaissement du projet a été régulier, avec une montée en puissance en 2016 avec 134 870 € de décaissés (voir tableau 3).

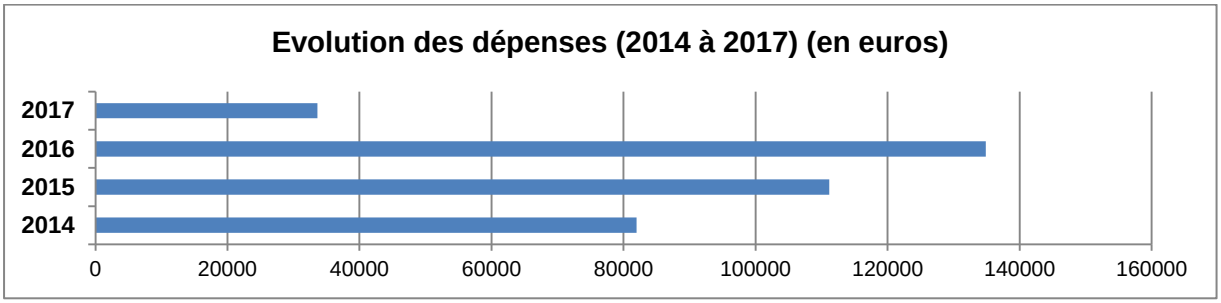

Evolution de dépenses		Montants (en Euros)	%
Budget dépensé	2014	81983.93	22.20%
Budget dépensé	2015	193174.44	52.20%
Budget dépensé	2016	328044.58	88.70%
Budget dépensé	2017*	361662.62	97.75%
Enveloppe initiale		**370000.00**	**100%**

Tableau 3 : Rythme de décaissement (*le budget dépensé en 2017 s'arrête au 30/06/2017. Le FSP n'étant pas clôturé lors de cette évaluation, il n'est pas possible de présenter les données exactes de l'année en cours).

3. ANALYSE PAR CRITERES ET REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Cette troisième partie constitue une analyse des données collectées (entretiens, documents produits par le FSP 2013-24 et données statistiques obtenues). Les réponses aux questions évaluatives reprennent les critères suivants : (i) la pertinence du dispositif ; (ii) son efficacité et ses impacts ; (iii) sa visibilité ; (iv) sa cohérence externe ; et (v) sa durabilité.

La question relative à l'effectivité du projet concernant le degré de réalisation des actions a été traitée dans les sections 2.2.1 à 2.2.4. La question relative à la « prospective » est traitée dans la partie suivante dédiée aux perspectives d'évolution du dispositif.

3.1. PERTINENCE

On peut estimer que compte tenu du contexte (faiblesse tant institutionnelle qu'en matière de compétence des ressources humaines du SAGV) et au regard des besoins et des attentes sur les volets de la préservation et de la restauration du site de Vat Phu, du développement des connaissances relatives au patrimoine du Sud Laos et de leur diffusion, ainsi que du renforcement des capacités locales, c'est-à-dire du SAGV, la pertinence d'ensemble de l'initiative FSP était très satisfaisante.

3.1.1. PERTINENCE DU DISPOSITIF PAR RAPPORT A UN DOUBLE SYSTEME D'ACTEURS

Le dispositif du FSP est pertinent dans la mesure où il apporte un soutien réel, de proximité, au quotidien et sur le long terme au SAGV et favorise l'implication et l'entretien des liens avec les partenaires locaux (provinciaux et nationaux), dans la conduite d'actions innovantes afin d'assurer la préservation et le développement du site (en conformité avec les règles posées par l'UNESCO).

Le dispositif FSP a démontré sa capacité à développer un dialogue (et à l'entretenir) entre le SAGV et l'UNESCO, en particulier le siège régional situé à Bangkok et non plus uniquement avec le siège international de Paris, mais aussi avec les autres coopérations étrangères présentes à Vat Phu. De ce point de vue, la pertinence du FSP avérée.

Cette pertinence est également avérée du fait de l'implication et de la coordination des acteurs de l'aide française. Le FSP, de par sa présence auprès du SAGV, permet de faire le lien et de coordonner les actions d'origine française, qu'elles soient scientifiques, avec l'EFEO, ou plus en lien avec les questions de développement, avec l'AFD.

3.1.2. PERTINENCE DU DISPOSITIF PAR RAPPORT AUX ACTIONS ENVISAGEES

Les quatre composantes du FSP (Scientifique ; Tourisme et musées ; Institutionnel ; Chantiers et formations) sont toutes pertinentes car elles répondent à des besoins réels tels qu'observés au terme du premier FSP 2005-75 achevé en 2012.

Le FSP 2013-24, par les composantes engagées, s'inscrit dans la continuité du FSP précédent (à travers les appuis scientifiques, le renforcement des capacités du SAGV), mais a aussi eu l'habilité de s'intéresser à un territoire plus vaste (le Sud Laos) pertinent à la fois au regard (i) des aspects scientifiques (archéologie), (ii) de la recherche d'une meilleure valorisation touristique du périmètre UNESCO et (iii) de la volonté de sensibiliser les habitants et les institutions locales au patrimoine et à la manière de l'aménager.

Le budget préliminaire du FSP 2013-24 n'a pas été validé, il était de 600 K€ initialement[12]. Il s'inscrivait déjà dans une dynamique de réduction des moyens initiée d'une manière générale depuis plusieurs années par le MEAE. Mais l'ambition issue du FSP 2005-75 et de la phase de préparation du second FSP fut conservée. Par conséquent, avec une réduction de moyens financiers, il a fallu maintenir l'ambition affichée (c'est-à-dire le nombre de composantes, bien que le nombre d'actions ait été réduit) dans la conception initiale du FSP 2013-24. Sans la complémentarité des projets FSP et PADUL 2 (financement AFD), on peut toutefois émettre un doute quant à la faisabilité de l'ensemble des composantes du FSP 2013-24, tel qu'il fut envisagé au départ.

3.2. EFFICACITE ET IMPACTS

L'efficacité du dispositif et son efficience sont très satisfaisantes. Toutes les composantes du FSP ont été conduites à leur terme et le projet a fonctionné avec un budget resserré et s'est appuyé, dans une dynamique partenariale et complémentaire, sur le projet PADUL 2 de l'AFD et sur l'excellence scientifique de l'EFEO.

Le projet FSP est perçu par les acteurs interrogés et sensibles à la bonne gestion des deniers publics comme un projet d'une « grande efficience », puisqu'avec peu de moyens financiers, de nombreuses actions (en outre d'une grande visibilité) ont été concrétisées.

Dans ce qui suit, sont présentés plusieurs éléments relevant de l'efficacité du projet, de ses impacts et de son efficience.

3.2.1. L'ETI : LA CHEVILLE OUVRIERE DU FSP

M. Jean-Charles Castel, urbaniste d'Etat, a permis de mettre en œuvre le FSP dans la continuité du précédent. M. Laurent Delfour, le précédent ETI du FSP 2005-75, avait contribué à mettre en place l'organisation existante auprès du SAGV, ce qui a facilité le démarrage du FSP 2013-24.

Grâce à sa présence sur site, l'ETI a joué un rôle de facilitateur et de coordinateur en appuyant le SAGV dans la formulation de ses besoins. D'après plusieurs personnes interrogées, en particulier à l'AFD, il a joué un rôle d'accompagnement essentiel à la mise en place des actions du projet PADUL 2 et à la mobilisation de ressources humaines (tant laotiennes qu'étrangères) pour assister le SAGV dans l'enclenchement des actions ciblées sur l'urbanisme et le développement touristique.

L'ETI a, compte tenu des ressources financières resserrées, pu aussi prendre pleinement appui sur la particularité des fonds FSP à savoir leur flexibilité dans leur utilisation. Cette flexibilité lui a notamment permis d'embaucher des consultants locaux et étrangers qui ont contribué à des actions de formation (en matière de comptabilité et de bureautique) et d'appui à la réalisation des composantes du projet.

3.2.2. LE LARGE SPECTRE DES ACTIONS DE FORMATION A LA QUALITE RECONNUE

Comme abordé dans la section 2.2.4, plusieurs formations ont été dispensées à travers le FSP 2013-24 en s'appuyant sur plusieurs partenaires français (EFEO, AFD, et ponctuellement Ville de Dinan et Région Bretagne). Les actions de formation constituent un réel apport de l'aide française au regard de l'apport réduit dans ce domaine des autres

[12] Voir le document FSP « Rapport annuel de mission » de l'année 2013. Le FSP 2013-24 a été officiellement approuvé par le MEAE le 21/06/2013, alors que la convention de financement fut signée le 23/10/2013.

coopérations présentent à Vat Phu, en particulier indienne et sud-coréenne. Les actions de formation, au regard des personnes interrogées, sont jugées très satisfaisantes. Au-delà des actions de formation, la présente évaluation a permis de mettre en lumière certaines caractéristiques de ces formations.

- *L'apport indirect des « chantiers-écoles »*

Ces chantiers (restauration et fouilles) ont employé de nombreux ouvriers. Au-delà de la formation reçue, un autre impact a été relevé. Généralement issus des villages environnant les sites, ces ouvriers, à travers la formation et les tâches accomplies, saisissent l'intérêt patrimonial des vestiges trouvés ou restaurés. Ils constituent par la suite des relais indirects au sein de leurs villages capables de transmettre des informations concernant la valeur culturelle de ces sites et en mesure de sensibiliser leur entourage.

- *Des actions de formation au-delà du périmètre UNESCO*

Une des singularités relevées concernant la formation, c'est la mise en œuvre de formation et de collaboration Sud/Sud et régionale. Le FSP a permis, dans ses actions en particulier en matière d'inventaire, d'associer des agents en poste dans des musées provinciaux de la région du Mékong à des formations. Le FSP a permis de mettre en place des formations et des échanges avec les pays voisins (Vietnam et Cambodge) et ainsi stimuler des transferts de connaissances et d'expériences.

- *Des ressources humaines formées, mais désormais utilisées par d'autres coopérations étrangères*

L'action de renforcement des capacités du SAGV est reconnue par plusieurs personnes interrogées. Les cycles de formation et les formations continues ont eu de bons résultats. Toutefois, le succès des formations dispensées et la montée en compétences de certains agents constituent aussi une fragilité pour le SAGV. En effet, il a été relevé qu'au moins trois personnes formées ont par la suite été identifiées par les autres projets de coopération et débauchées afin qu'elles rejoignent leur équipe projet. C'est la indirectement la reconnaissance de la qualité des initiatives françaises. Mais cela affaiblit le SAGV dans son activité quotidienne.

3.2.3. DES ACTIONS INNOVANTES ET REPRODUCTIBLES

Ce que nous considérons ici comme des actions innovantes et reproductibles renvoie au développement du volet scientifique du projet et au renforcement de la règle d'urbanisme à travers l'adoption du Schéma directeur culturel et paysager.

- *Le volet scientifique du FSP : un atout avéré*

Les fouilles archéologiques, les chantiers de restauration et l'inventaire du patrimoine (artéfacts, recensement des sites archéologiques, inscription et typologie architecturale) constituent des atouts avérés de l'action de l'EFEO et du FSP dans la région Sud-Laos. Si les actions ciblées sur les fouilles et la restauration de monuments conduites par l'EFEO se retrouvent également portées par d'autres coopérations (Indiennes et Sud-Coréennes notamment), le travail d'inventaire constitue un réel atout.

L'inventaire patrimoine, sur le plan scientifique, apporte de la méthode (classer et archiver l'information), constitue un outil de traçabilité des artéfacts (afin d'éviter leur dispersion) et un apport innovant du FSP.

Grâce aux formations, ce travail d'inventaire a été approprié par plusieurs agents du SAGV. Bien que de nombreux objets restent encore à inventorier, cette action va demeurer au sein du musée et est désormais reproductible auprès d'autres musées dans la région.

- *Le renforcement de la règle d'urbanisme à travers l'adoption du Schéma Directeur Culturel et Paysager*

Suite à la demande de l'UNESCO au SAGV de fournir un plan de protection du site classé, le FSP, puis l'AFD à travers le PADUL 2, se sont mobilisés pour réviser les documents d'urbanisme. Cette révision qui a abouti en 2016 prend en compte les enjeux patrimoniaux et le paysage sur un territoire s'étendant jusqu'à la ville de Paksé. Plus qu'un document, ce plan constitue un apport méthodologique et a servi d'apprentissage à plusieurs agents du SAGV (dont deux ont été interrogés au cours de cette évaluation), mais également aux acteurs locaux, provinciaux et nationaux. En fait, un processus innovant et multi-acteurs a été initié sur un vaste territoire chevauchant plusieurs districts.

L'élaboration de ce schéma a permis de doter l'administration locale de compétences nouvelles (urbanisme, construction et patrimoine) et de développer un savoir-faire en matière d'application du droit des sols. Bien que plusieurs constructions échappent à un dépôt de permis de construire sur le secteur UNESCO (une estimation est avancée par les autorités locales à environ 80 par an), il n'en reste pas moins qu'une méthode et une procédure est désormais à disposition des autorités locales et que le savoir-faire a été approprié. Le manque de moyens humains et financiers constitue un obstacle à un meilleur contrôle des constructions dans le périmètre UNESCO.

D'après un haut fonctionnaire du MPWT, l'approche conduite à Champassak constitue désormais au Laos un précédent dans l'élaboration des plans de gestion des secteurs patrimoniaux UNESCO. Cette approche est à répliquer, notamment pour les sites en attente d'un classement UNESCO (Plaine des Jarres et Hin Namno).

3.2.4. LES EFFETS DU FSP SUR LA FREQUENTATION DU SITE DIFFICILEMENT MESURABLE

Malgré l'engagement de plusieurs actions à travers le FSP et en complémentarité avec des actions conduites par l'AFD et l'ONG Swiss Contact, l'étude du nombre de visiteurs sur le site de Vat Phu et ses environs reste difficilement mesurable (voir Annexe 12).

3.3. VISIBILITE

D'une manière générale, la visibilité des initiatives françaises est importante et satisfaisante. Cette visibilité repose sur plusieurs éléments : (i) la conduite d'actions matérialisées par des réalisations concrètes ; (ii) l'implication d'acteurs français auprès des acteurs locaux.

3.3.1. VISIBILITE DES ACTIONS DU FSP ET DES INITIATIVES FRANÇAISES

De nombreuses actions, relevant de toutes les composantes, ont des résultats visibles. Dans ce qui suit, une liste des résultats visibles du FSP est proposée.

- Restauration de monuments : à travers la conduite des « chantiers-écoles », restauration du porche est du quandrangle a été réalisée de 2013 à 2016. Cette action constitue le résultat le plus emblématique du FSP (voir figure 8) ;
- Actions auprès du musée de Vat Phu : organisation des artéfacts de la salle principale, standardisation des cartels et scénographie, création d'une salle d'interprétation ;
- Amélioration concrète de bâtiments : construction du auvent du musée permettant désormais d'accueillir des expositions temporaires en extérieur (au moment de la rédaction de ce rapport, une action nouvelle était en cours à savoir la conception et le début de la construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'office du tourisme de Champassak, action prenant place dans le cadre du PADUL 2 ;
- Création et implantation de panneaux d'affichage sur le périmètre UNESCO et de panneaux d'indications : les panneaux d'affichage comportent des explications multilingues, des photos et des plans ;
- Création du site Internet du SAGV : ce site est en langue anglaise et française, une nouvelle version du site a été créée avec le soutien de l'AFD ;
- Réalisation d'expositions : le montage d'expositions itinérantes offre une grande visibilité à l'action du FSP. Cela permet tant de produire des évènements pouvant être appréciés par les habitants du district de Champassak, puis être diffusés à Vientiane et en France ;
- Diffusion des connaissances : à travers la production des ouvrages de l'EFEO, mais aussi de documents de capitalisation (cf. ouvrage sur le schéma directeur culturel et paysagé publié par le SAGV en anglais). La diffusion de ces ouvrages est d'autant plus visible, car le FSP a signé une convention avec Monument Book (réseau de librairies au Laos et au Cambodge) pour assurer leur vente.

Figure 7 : Visibilité de la production scientifique de l'EFEO dans des librairies au Laos (à gauche quatre ouvrages en vente à l'aéroport de Paksé ; à droite un ouvrage en vente à la librairie Monument Book de Vientiane)

3.3.2. LISIBILITE DES ACTEURS FRANÇAIS INTERVENANTS

La mise en œuvre du projet FSP s'est déroulé dans un contexte partenarial impliquant sur les volets scientifiques l'EFEO et de manière complémentaire l'AFD, grâce à l'engagement des financements à travers le projet PADUL 2.

Si du point de vue des acteurs français il existe des différences nombreuses et notables entre eux, les partenaires laotiens ne font pas ces distinctions fines. Comprendre si une action relève de l'AFD, de l'EFEO ou du FSP, pour les partenaires laotiens, ces initiatives viennent de « l'aide française ». Cette impression s'est accentuée, car depuis 2015, les deux bailleurs principaux, à savoir AFD et FSP, ont tenu leurs comités de pilotage ensemble, de façon à favoriser la complémentarité de leurs actions et renforcer la lisibilité des actions soutenues par la France.

.

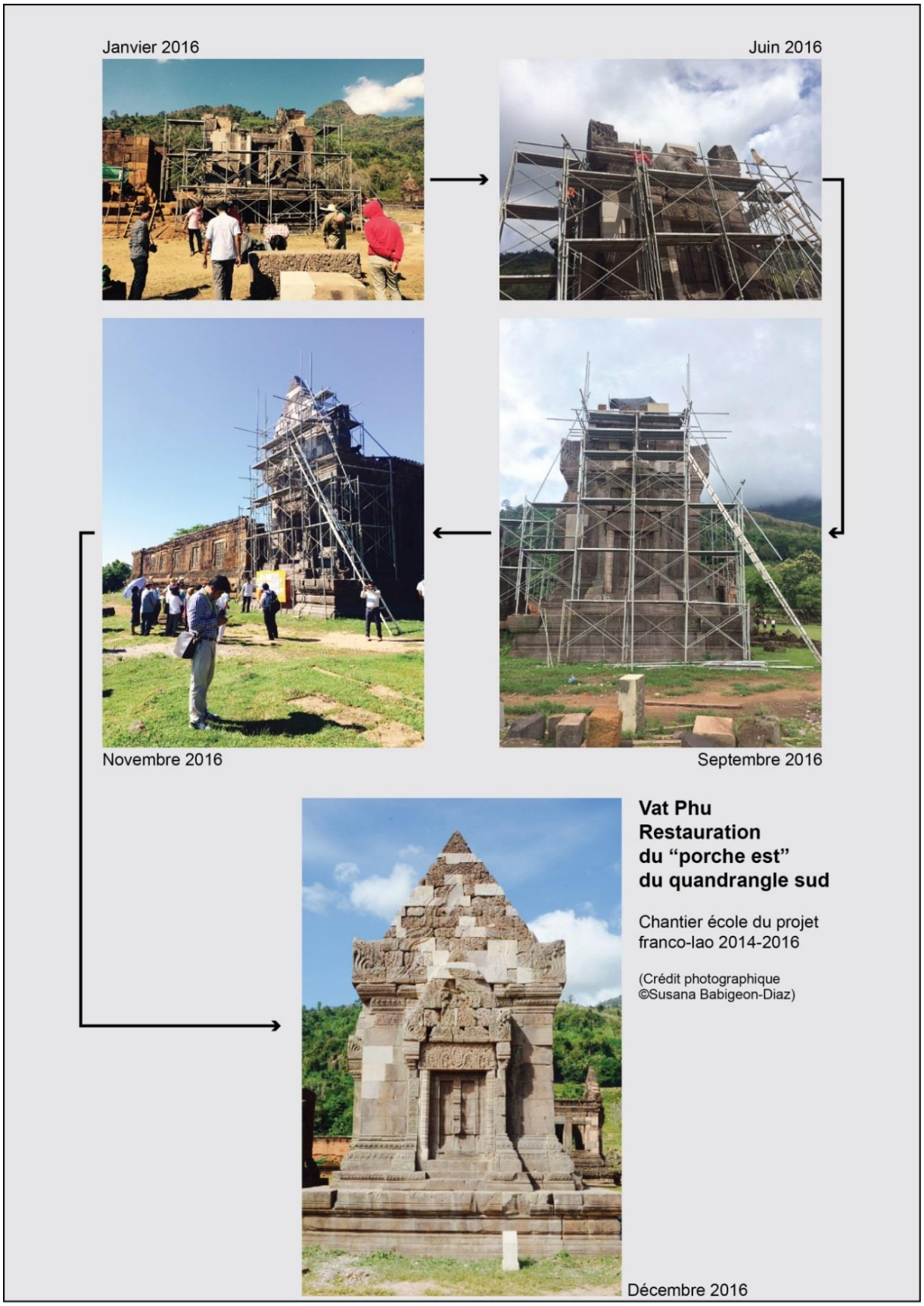

Figure 8 : visibilité sur le long terme de l’action de préservation et de restauration d’origine française conduite par l’EFEO dans le cadre du FSP 2013-24.

3.4. COHERENCE EXTERNE

Les principaux objectifs du projet n'envisageaient pas le rôle final qu'a joué le FSP auprès du SAGV en tant que coordinateur de l'aide internationale dans une période où le nombre d'acteurs et de projets étrangers s'est accru. Pourtant, le FSP a favorisé la cohésion des acteurs et facilité la circulation d'informations afin de comprendre « qui fait quoi », interrogation à laquelle il est toujours difficile de répondre dans un contexte de fragmentation de l'aide et d'absence d'harmonisation.

Dans ce qui suit, la cohérence externe du FSP se distingue par deux niveaux : le premier comprend les acteurs français, le second inclut les acteurs internationaux intervenant aussi bien sur le secteur UNESCO, auprès du SAGV (dans le cadre de conventions) et auprès de la province de Champassak (voir figure 9).

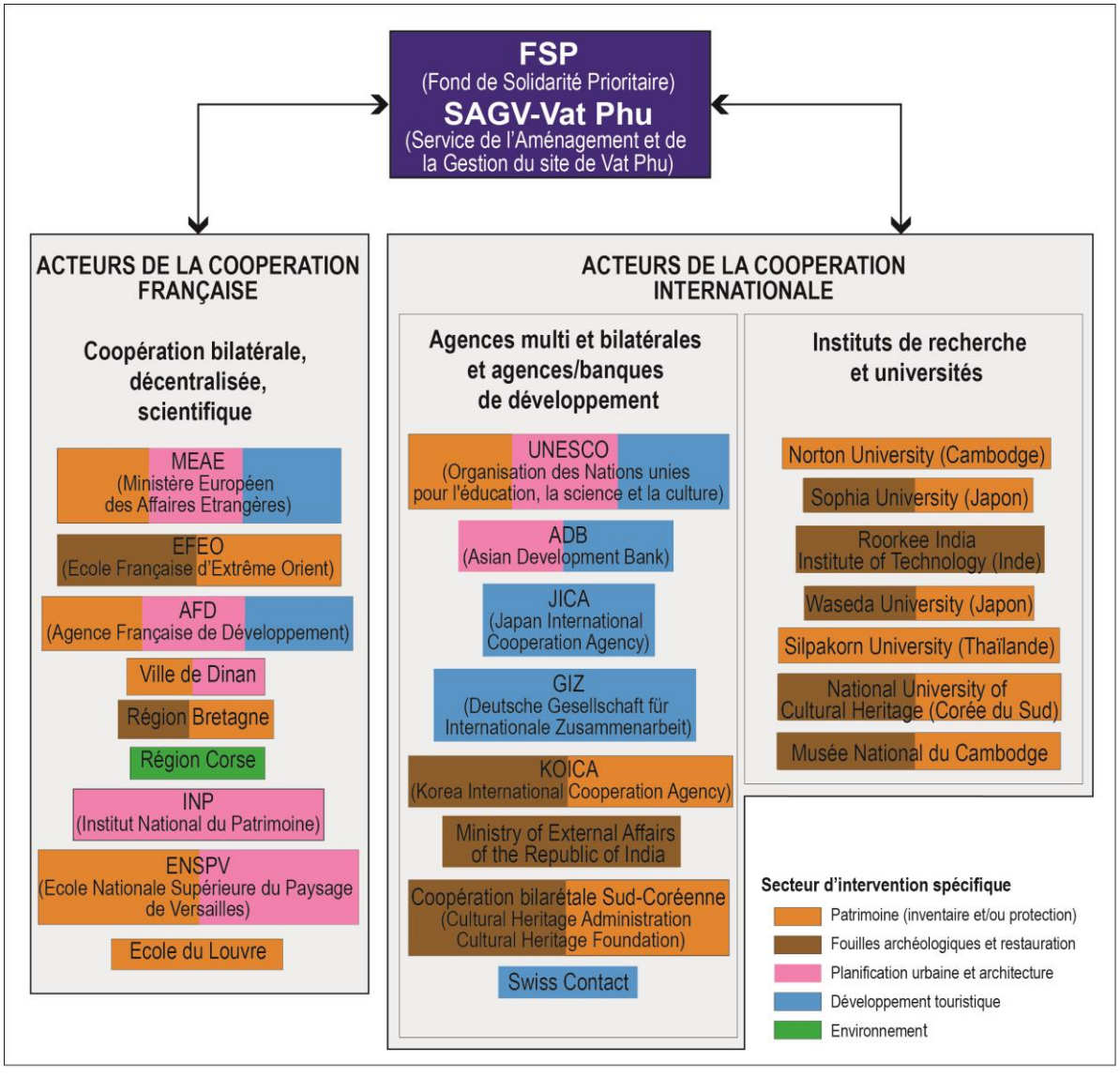

Figure 9 : Les acteurs français et étrangers intervenants sur le secteur de Vat Phu – Champassak et impliqués dans des secteurs de coopération spécifiques.

3.4.1. COHERENCE EXTERNE AVEC LES ACTEURS DE LA COOPERATION FRANÇAISE

Le dispositif FSP a constitué un coordinateur « de fait » pour les acteurs de la coopération française. Le FSP 2005-75 avait déjà su mettre en cohérence l'action de l'EFEO avec celle conduite par le MEAE. Le FSP 2013-24 a pour sa part mis en mouvement des actions en impliquant plusieurs partenaires de manière stratégique.

D'abord, un lien a été créé avec l'EFEO en signant une convention de délégation de subventions (de 35 K€) pour réaliser les fouilles et les restaurations et financer le personnel mobilisé (par le versement de per diem). Ensuite, une complémentarité est apparue avec l'AFD en raison de l'engagement en 2012 de l'agence à Champassak dans le cadre du projet PADUL 2. Le FSP a constitué un point d'appui pour l'AFD, l'ETI endossant d'après certains membres de l'AFD le rôle d'assistant technique de manière informelle.

Dans ce rapprochement FSP et PADUL 2, des complémentarités opérationnelles sont apparues : le FSP a financé la conception de certaines actions (le auvent du musée, des panneaux d'informations) et l'AFD, grâce à ses fonds, a pu assurer la réalisation concrète de ces actions. L'entente et la recherche de complémentarité se sont poursuivies dans l'organisation de comités de pilotage communs. Ce sont ces liens qui ont permis la complémentarité entre FSP et AFD et ainsi de mutualiser les moyens, d'accroître l'efficacité des projets et leur visibilité auprès des partenaires laotiens. En outre, des échanges ont été engagés entre le SAGV et le bureau du patrimoine de Luang Prabang, par l'intermédiaire du projet PADUL 2. Ces échanges ont contribué à renforcer la cohérence externe du FSP.

La complémentarité entre le projet FSP et d'autres initiatives françaises portées par des acteurs relevant des coopérations bilatérales, scientifiques ou encore décentralisées (ville de Dinan et Région Bretagne) est très satisfaisante. Bien que la totalité de ces acteurs n'ait pas été identifiée dans la phase de conception du projet, le FSP a su faire preuve d'une grande flexibilité à différents degrés pour assurer une prise en main de ces différents apports afin qu'ils convergent vers le SAGV. Même si leur niveau d'investissement humain et financier diffère (seule l'AFD a joué, et continue de jouer, un rôle moteur sur les aspects financiers), leur soutien au projet FSP est resté constant et nombreuses sont les personnes rencontrées en entretien qui ont indiqué leur satisfaction quant au rôle du FSP au regard des résultats obtenus.

3.4.2. COHERENCE EXTERNE ET COOPERATIONS ETRANGERES

En termes de cohérence externe, le projet FSP s'est manifestement inscrit dans une dynamique internationale d'appui et d'accompagnement SAGV avec les autres acteurs de la coopération internationale. Ce rôle de coordinateur des acteurs internationaux intervenant sur le secteur UNESCO n'était pas dans les prérogatives initiales du FSP, ce rôle a été joué hors du cadre de la logique interne. Toutefois, comme le FSP avait une composante institutionnelle, c'est dans ce contexte que ce projet a trouvé un rôle d'appui auprès du SAGV. La meilleure illustration de ce rôle d'appui est l'aide à l'organisation des Comités internationaux de coordination sur le site. L'ensemble de la cohérence est rendu visible par le site Web de Vat Phu qui fait état de l'ensemble des actions sans distinctions, tout en soulignant les initiateurs de chaque action (quand il s'agit des comités de pilotage par exemple ou des comités internationaux).

3.5. DURABILITE

Il ressort des entretiens réalisés que le FSP 2013-24 constitue le dispositif de coopération internationale sur le site Champassak le plus intégré en comparaison avec les autres structures de projets étrangers engagés sur le site. En effet, les experts internationaux faisant vivre le dispositif FSP (ETI et consultants contractuels) assurent la coordination du SAGV avec les acteurs locaux, provinciaux, nationaux et supranationaux. Les autres actions relevant de coopérations étrangères, à savoir les coopérations indiennes et sud-coréennes (mais leur nombre pourrait augmenter compte tenu de l'attractivité que suscite le label UNESCO) fonctionnent en vase clos, sans relation avec les autorités locales. Ces projets sont pilotés par le MICT court-circuitant les administrations locales comme le Département du Patrimoine les reléguant à un rôle d'observateur et non d'acteur.

En reconnaissant que l'appui technique français conduit à des résultats visibles, concrets et impliquant les acteurs locaux laotiens, se pose toutefois la question de la durabilité des actions, notamment celles qui sont centrées sur le SAGV. Cette préoccupation apparait en s'interrogeant sur les capacités d'appropriation du SAGV et de ses agents des actions conduites dans le cadre du FSP et sur son autonomie financière.

3.5.1. APPROPRIATION DU PROJET PAR LE SAGV ET SES AGENTS

Malgré le renforcement récent des prérogatives provinciales, en raison de l'adoption d'une nouvelle constitution en 2015 impliquant une décentralisation des pouvoirs plus importante vers l'échelon provincial, il n'en reste pas moins que l'organisation et les capacités de l'administration du district de Champassak restent fragiles. L'administration pesant le plus dans le processus décisionnel demeure celle du rang provincial. Par conséquent, au niveau des districts, les difficultés de mise en œuvre des règlements persistent.

Au cours du FSP 2013-24, bien que ce dispositif ait permis de former de nombreux agents au sein du SAGV dans plusieurs domaines et ait favorisé le renforcement de la structure de gestion locale, l'appropriation générale des actions conduites est questionnée, et cela en raison principalement de deux faiblesses avérées.

- *La mobilité professionnelle des employés du SAGV*

Le FSP a permis à plusieurs agents du SAGV d'acquérir de nouvelles compétences (linguistiques, bureautiques, archéologiques, etc.). Or, il s'avère difficile pour le SAGV d'éviter le départ des agents les mieux formés pour d'autres postes dans l'administration. Au moins trois fonctionnaires ayant bénéficié de formation dans le cadre du FSP et ayant été particulièrement actifs et efficaces dans des actions (élaboration du schéma directeur culturel et paysager ; actions de fouilles préventives) ont depuis quitté cette structure. Outre le départ en retraite d'un agent, le départ de deux autres ressources s'explique par : (i) la volonté d'accéder à des postes dans l'administration provinciale ; (ii) la volonté de rejoindre d'autres projets de coopération présentant des rémunérations plus attractives.

- *Le démarchage des autres coopérations étrangères présentes sur le site classé*

La seconde faiblesse renvoyant aux difficultés d'appropriation est liée à la concurrence des projets conduits par les coopérations étrangères. Depuis le début des années 1990, plusieurs coopérations étrangères se sont succédé sur le site de Vat Phu. Que ce soit pour les chantiers de fouilles et de restauration, ou encore des études à conduire, les acteurs internationaux se tournent vers l'interlocuteur local, à savoir le SAGV.

Le premier problème est que ces projets de coopération débauchent (au moins provisoirement) des agents du SAGV (avec des rémunérations attractives[13]) et entrent en concurrence avec les actions du FSP. Le second problème est que les bailleurs aient l'intention d'installer au sein du SAGV des cellules « projet » imposant alors des objectifs et des standards de qualité à atteindre (pour les appels d'offres ou l'exercice comptable). Ce problème se retrouve dans de nombreuses administrations, au Laos ou ailleurs dans les pays bénéficiaires de l'aide au développement. Les bénéficiaires accèdent aux aides sous certaines conditions. Le traitement administratif des flux financiers et le respect de procédures en sont des exemples. Il est question ici de s'interroger sur les acquis du SAGV à travers le FSP, s'ils peuvent se maintenir durablement sachant que plusieurs coopérations étrangères s'intéressent à cette organisation. A ce stade, en raison de la présence d'autres coopérations étrangères, persiste un risque de dépossession des acquis du dispositif FSP.

3.5.2. L'AUTONOMISATION FINANCIERE DU SAGV EN QUESTION

L'autonomie financière du SAGV constitue une question récurrente depuis plusieurs années. Dans l'évaluation du FSP 2015-75 il était déjà question d'autonomisation financière de la structure et l'implication de l'AFD (avec le projet PADUL 2) était en partie liée à la création d'un « fonds patrimonial » alimenté par une partie des recettes des tickets d'entrées du site.

En 2011, la province a décidé de concéder la gestion des visiteurs du monument de Vat Phu à une entreprise privée (la société Yingchokchay). Depuis, une partie des recettes des billets vendus (il était question en 2013 d'un pourcentage de 10%) revient à la province et sert à financer des actions de protection et de préservation du patrimoine.

Après enquête auprès des autorités de district, il apparait que ce système fonctionne. Bien que nous n'ayons pas eu d'indications chiffrées précises, il a été confirmé que la province perçoit une partie des revenus de la société d'exploitation. Une partie de ces revenus, ceux revenant à la province, est par la suite réaffectée au district. Sur la base des indications fournies, cette somme pourrait osciller entre 50 000 et 75 000 USD par an. Cependant, compte tenu du manque d'information, il est impossible de certifier que ces fonds sont réaffectés à la préservation du patrimoine.

Dans ce contexte, on comprend que les projets étrangers suscitent l'intérêt des administrations laotiennes, comme le SAGV, qui voient en ce type de projet des moyens pour obtenir des crédits supplémentaires pour contribuer indirectement à leur fonctionnement. Cela suggère que ces structures sont dépendantes d'une aide extérieure. En outre, dans un contexte de renouvellement et d'accroissement du nombre d'acteurs de l'aide internationale souhaitant intervenir sur des périmètres UNESCO pour s'assurer en retour une plus grande visibilité, ces derniers proposent diverses prestations (comme de la formation) à destination des structures de gestion locales sans s'assurer de la capacité d'absorption des stagiaires.

Par ailleurs, il a été plusieurs fois question de la mise en place au niveau national d'une « taxe patrimoine » dont les recettes pourraient alimenter le budget d'organisation comme le SAGV. Suite à l'objection du Ministère des Finances, ce projet de la loi sur le patrimoine est suspendu : il sera peut-être repris sous une forme à définir avec l'application en cours des principes de décentralisation au Laos.

[13] Lorsque les agents du SAGV travaillent pour des activités liées au FSP en dehors de leurs locaux de travail habituel, ils reçoivent une compensation sous forme de bonus ou de per diem de 50 000 KIP/jour. Lorsque ces mêmes ressources sont sollicitées par le projet sud-coréen, une compensation de 100 000 KIP est proposée.

4. CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

4.1. BILAN DU DISPOSITIF (POINTS FORTS/POINTS FAIBLES)

Afin d'en faciliter la lecture, il a été décidé de présenter les conclusions de cette évaluation sous la forme d'un tableau énumérant, pour chaque phase opérationnelle du dispositif et par type d'activités menées, les points forts et les points faibles repérés.

- Quatre phases opérationnelles : le déroulé du projet FSP 2013-24 a été rythmé par sa conception, la gouvernance établie, la coordination et la mise en œuvre du dispositif ainsi que les résultats et impacts ;
- Les activités engagées ont été différenciées en cinq grands types : visibilité scientifique, fouilles et restaurations, actions de sensibilisation, formations, renforcement des capacités institutionnelles locales.

Tableau 4 : Conclusions par phase opérationnelle

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
CONCEPTION	
– Dispositif qui s'inscrit dans une perspective de prolongement historique de l'action française au Laos sur le thème du patrimoine, de la culture et de l'action scientifique (complémentarité avec le PRAL, puis le FSP 2005-75 ; complémentarité avec les actions conduites par l'AFD à Luang Prabang puis Champassak) ; – Dispositif présentant des objectifs de réalisation scientifiques et culturels, mais aussi incluant le renforcement des capacités institutionnelles (renforcement de la structure de gestion, le bureau du patrimoine mondial de Champassak, et de son personnel) ; – Vision à long terme dans la conception des projets avec un appui continu au plus près du terrain, auprès des services administratifs locaux, grâce à la présence sur site d'un ETI.	– Une ambition budgétaire de départ revue à la baisse (de 600 K€ à 400 K€, puis 370 K€ dédiés au projet). Les objectifs initiaux du ont été maintenus (cf. le nombre de composantes), mais le nombre d'actions a été revue et leur contenu, pour certaines, allégé. Difficulté d'agir pour la coopération française dans un contexte de réduction globale des moyens.
GOUVERNANCE	
– Complémentarité de l'action française entre l'action du MEAE, celle de l'AFD et celle de l'EFEO ; – En comparaison avec les autres coopérations étrangères sur le site de Vat Phu-Champassak, la coopération française est la seule à avoir été en capacité de produire une synthèse nationale pour le Laos en matière de patrimoine et à avoir su couvrir l'ensemble des disciplines liées au patrimoine culturel, depuis le domaine de la recherche jusqu'aux enjeux règlementaires et institutionnels ; – Le projet repose sur un comité de pilotage rassemblant un panel large d'acteurs	– Implication d'un nombre croissant d'acteurs de la coopération internationale s'appuyant sur le SAGV. Ce qui peut interférer avec les actions du dispositif FSP auprès du bureau du patrimoine mondial de Champassak.

(nationaux, locaux, internationaux) en capacité d'agir (réajustement des composantes du projet en fonction des difficultés rencontrées et des possibilités de synergie avec d'autres acteurs) ; – Le FSP fait jonction avec le Comité de Coordination de l'aide internationale requis par l'UNESCO ; mise en relation régulière avec le bureau régional de Bangkok.	
COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE	
– Flexibilité des réajustements budgétaires au sein du projet FSP a permis d'assurer la conduite du projet par rapport à la « convention de financement » de 2013 ; – Le FSP, et en particulier son ETI, constitue un coordinateur « de fait » des trois acteurs français en charge de la mise en œuvre des initiatives françaises sur le terrain (MEAE, AFD et EFEO). L'ETI endosse un rôle de coordinateur des différentes formes d'assistance pour une plus grande cohérence, efficacité et efficience des initiatives françaises.	– Indépendant du dispositif FSP, le contexte de la coopération internationale sur le site de Vat Phu-Champassak est marqué par l'implication croissante d'autres coopérations venant interférer avec les actions du FSP. Bien que l'ETI a entrepris des rapprochements avec ces coopérations, pour l'organisation des comités internationaux de coordination sous l'égide de l'UNESCO, en retour il apparait (jusqu'à présent) un manque de volonté de ces coopérations pour engager des actions de complémentarité et des collaborations ; – Les ressources humaines du SAGV, principalement formées par les actions engagées par le FSP, sont largement sollicitées par les nouveaux projets de coopération et délaissent parfois les activités du FSP.
RESULTATS ET IMPACTS	
– Renforcement des compétences des unités et des agents du SAGV (avec des dispositions innovantes privilégiant par exemple l'apport des coopérations Sud/Sud avec le Vietnam, le Cambodge et la Thaïlande) ; – Création d'outils majeurs de gestion du patrimoine et du périmètre UNESCO (bases de données concernant les découvertes suites aux fouilles archéologiques ; adoption d'un schéma directeur culturel et paysager) à disposition du musée et du SAGV ; – Diffusion de la connaissance (par publications scientifiques et actions de sensibilisation des habitants et des autorités locales) ; – Des réalisations concrètes et visibles sur le site (restauration des monuments, aménagement du musée, dispositif de communication – plans et pancartes dans le périmètre UNESCO).	– Autonomisation financière du SAGV en doute (pas de possibilité d'autofinancement malgré la mise en place d'un dispositif local prévoyant de mobiliser des quotes-parts dérivant des revenus générés à l'accès au site) ; – La composante « Tourisme et Musées », n'a pas été mise en lien avec la société d'exploitation du site de Vat Phu. Il existe certes une relation entre le SAGV et la société (transmission par exemple des chiffres concernant le nombre de visiteurs), mais aucune action n'a été mise en place avec cette société.

Tableau 5 : Conclusion par type d'activité

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
VISIBILITE SCIENTIFIQUE	
– Publication scientifiques ; – Inventaire du patrimoine (constitution de bases de données) ; – Mise à niveau du musée de Vat Phu (salles d'exposition et d'interprétation ; réserve et stockage des artéfacts) ; – Travaux engagés sur le Vat Phu (en particulier les publications) ayant pour objectif de mettre ces connaissances à la disposition de la communauté internationale.	– Publications restent scientifiques, et en langue française ou anglaise. Les actions de vulgarisation scientifique restent modestes (à travers des expositions). Toutefois, la vulgarisation des connaissances scientifiques et les traductions en langue lao posent problème, car il est difficile de traduire en laotien de nombreux concepts, les expressions anglaises ou/et françaises s'imposent.
FOUILLES ET RESTAURATIONS	
– Leadership scientifiquement reconnu et incontesté de l'EFEO sur les questions de fouilles (archéologie) et sur les techniques de restauration des monuments ; – Actions non circonscrites à la zone archéologique centrale. Fouilles exploratoires dans le secteur de Phu Malong et actions d'inventaire étendues au Sud Laos ; – Engagement de collaborations et d'échanges scientifiques Sud/Sud (avec le Cambodge et le Vietnam principalement) sur le monde Khmer.	– L'EFEO par manque de moyens ne peut pas assurer une présence permanente sur le site et faire valoir son expertise auprès des autres coopérations engagées sur des projets similaires (actuellement coopération indienne et sud-coréenne).
ACTIONS DE SENSIBILISATION	
– Appui à la réalisation d'un inventaire dont une partie de l'information est valorisée et diffusée en direction du milieu scientifique, des habitants et des autorités locales ; – Diffusion des informations concernant les vestiges archéologiques et le schéma directeur culturel et paysager (avec règles de construction précises) dans plusieurs villages inclus dans le périmètre UNESCO et leurs écoles.	– Campagne de sensibilisation parfois difficile, notamment pour mobiliser les villageois et faire passer les messages. Souvent incompréhension des villageois notamment sur les règles de construction. Les partenariats avec les écoles apparaissent comme satisfaisant.
FORMATIONS	
– Nombreux agents locaux recevant des formations (dans de nombreux domaines) ; – Des formations par cycle (organisés par le FSP en impliquant d'autres partenaires français) et des formations d'accompagnement, dispensées par les consultants engagés par le projet FSP ; – Des secteurs d'excellence : formation du personnel laotien aux méthodes de restauration, de préservation des monuments et des artéfacts, et à l'archéologie préventive ; – Chantiers écoles (forte visibilité et de nombreux atouts et apports au-delà des aspects techniques) ;	– Les agents formés ont un niveau suffisant et un savoir interdisciplinaire, une autonomie de travail et des compétences en langues. Ils sont embauchés et utilisés par d'autres coopérations qui arrivent sur site (siphonage des agents formés). Les initiatives françaises sont affaiblies par une logique de dépossession par les autres coopérations.

– Renforcement des dynamiques de coopération Sud/Sud (avec le Cambodge et le Vietnam notamment) autour d'action de formation, de colloques et d'ateliers.	
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	
– Urbanisme : en complémentarité avec le projet PADUL 2 de l'AFD, appui à l'élaboration d'une réglementation foncière et d'un cadre pour faciliter l'instruction des permis de construire visant à limiter les effets de l'urbanisation sur le paysage hérité et les vestiges archéologiques ; – Soutien au renforcement et à la coordination entre coopérations internationales ; mise en dialogue des acteurs locaux et internationaux ; – Elaboration d'outils complémentaires (inventaire du patrimoine et des vestiges archéologiques ; schéma directeur culturel et paysager) permettant de mieux gérer le territoire pour les services locaux.	– Urbanisme et gestion des permis de construire : dans le cadre du projet PADUL 2 (avec appui du FSP) problème de mise en œuvre de la réglementation de la part de l'administration des districts (parmi les constructions bâties chaque année dans le périmètre UNESCO, 20% seulement dispose d'un permis de construire) ; – Actions de renforcement des capacités questionnées par les problèmes rencontrés par l'administration locale pour assurer la mise en application des réglementations.

4.2. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dispositif FSP est porteur de points forts à soutenir pour l'avenir :

- Renforcement des capacités ;
- Délégation d'utilisation du budget projet ;
- Réalisations concrètes ;
- Présence d'une expertise sur le long terme ;
- Transversalité avec les acteurs de la coopération d'origine française et internationale.

Il est donc nécessaire pour envisager l'avenir de ce dispositif de s'appuyer sur les aspects précédemment cités qui ont le mieux fonctionné.

Pour élaborer les pistes de recommandations, il est nécessaire de prendre en considération tant les consensus qui se sont dégagés à travers les entretiens et les données analysées que les éléments concrets apparaissant dans le bilan du projet (résultats et impacts en particulier). Il est nécessaire aussi de prendre la mesure des « fragilités » du FSP (poids des autres coopérations étrangères; difficultés dans la formation des agents locaux ; durabilité des actions engagées, etc.) et de la complémentarité avec les autres acteurs de la coopération française (EFEO et AFD).

Les pistes de recommandation proposées par la suite s'appuient tant sur des éléments d'évaluation de ce FSP et accessoirement sur des conclusions relatives au PADUL 2. Toutefois, il est nécessaire de bien distinguer ce que le FSP est en mesure d'apporter (en termes de montants financiers et de nature) par rapport à l'AFD. Ainsi pour envisager l'avenir et la mise en place d'un nouveau dispositif FSP, l'implication de l'AFD constitue un socle qui permettrait de travailler avec une dimension rendant possible d'associer des objectifs de « durabilité » en privilégiant des approches de renforcement des capacités des populations locales, et de combiner des actions de protection du patrimoine et de

développement économique de la zone (à travers la promotion du tourisme et le soutien à des initiatives locales).

Dans ce qui suit, les options présentées pour l'élaboration d'un futur FSP tiennent compte des éléments suivants :

- Domaines d'actions privilégiés d'un FSP (culture/scientifique) ;
- Volonté de rendre visibles les initiatives françaises ;
- Volonté de s'inscrire dans une logique de « renforcement des compétences » (formation) ;
- Une expertise française agissant sur le temps long et au plus près du terrain ;
- D'un engagement probable du MEAE à travers un dispositif FSP « Innovation », pour une durée de 24 mois et une enveloppe projet d'environ 200 K€ (hors coût d'un éventuel expert type ETI mis à disposition).

OPTION 1 : RENFORCEMENT DE L'APPUI A LA VALORISATION DU PATRIMOINE AU NIVEAU CENTRAL

La croissance urbaine et le risque d'un tourisme de masse mal contrôlé au Laos menacent de nombreux sites patrimoniaux (inscrits ou non au patrimoine mondial de l'UNESCO). Leur préservation, comme l'encadrement du développement économique, nécessite de renforcer la coordination entre les actions de protection et d'exploration scientifique (archéologie) et d'appuyer les organisations laotiennes chargées de la gestion de ces espaces afin de valoriser la dimension patrimoniale.

Dans cette option il est question de :

- Mettre à disposition un ETI à Vientiane auprès du MICT ;
- Recentrer l'action FSP sur l'échelon central (auprès de la direction du Patrimoine du MICT) pour assurer l'évolution du cadre réglementaire sur les questions de patrimoine, d'inventaire des vestiges et éviter toute forme de dépossession et de dilapidation du patrimoine archéologique Lao ; et renforcer la capacité du MICT à s'imposer face aux autres ministères (en particulier imposer la valeur du patrimoine archéologique) ;
- Soutenir la direction du Patrimoine, car elle est confrontée à un problème de ressources humaines (les fonctionnaires les plus expérimentés partent en retraite et les nouveaux manquent d'expérience) ;
- Participer à la mise en place d'un inventaire national du patrimoine Lao (en développant des bases de données) afin de centraliser l'information et d'éviter une dilapidation du patrimoine Lao ;
- Se concentrer sur un appui à la gestion des sites UNESCO dans le pays (triangulation envisageable entre Vientiane (direction du Patrimoine) et le SAGV de Vat Phu, et à l'avenir la structure qui opèrera sur la Plaine des Jarres et d'autres sites pressentis au classement UNESCO) ;
- Renforcer les liens avec l'antenne régionale de l'UNESCO à Bangkok.

Clarifications nécessaires

- Modalité d'implication de l'ETI ;
- Elaborer des objectifs atteignables et mesurables (pas uniquement renforcement des capacités) ;

- S'assurer d'une demande ferme du MICT et des engagements allant dans ce sens afin de mobiliser un expert sénior de manière efficace.

Conditions de faisabilité

L'engagement d'un projet s'arrimant au niveau central nécessite de planifier l'action sur le long terme. En effet, compte tenu des besoins en formation, des actions transversales qu'impliquera une telle action (avec d'autres ministères et d'autres provinces), et de l'inertie qui constitue une des caractéristiques à prendre en compte du fonctionnement de l'administration laotienne, cette option est envisageable en s'inscrivant dans la durée. Par ailleurs, cela implique de mobiliser un budget adapté à la durée du projet et à son ambition.

OPTION 2 : REPLICATION DU « MODELE » DE CHAMPASSAK DANS LA PLAINE DES JARRES

Le FSP 2013-24, et le FSP antérieur, ont constitué des projets innovants qui ont permis d'accompagner les autorités locales en charge de la gestion du périmètre UNESCO et à se doter d'outils appropriés à cette fin. Cette option envisage de répliquer les acquis et les spécificités du FSP 2013-24 (en particulier avec ses composantes « renforcement institutionnel » et « développement touristique ») sur un nouveau site, celui de la Plaine des Jarres (province de Xieng Khouang).

Dans cette option il est question de :

- Initier un dispositif d'accompagnement des structures locales dans les démarches liées à la classification UNESCO (et saisir les implications du « management plan » qui sera produit par les consultants internationaux mandatés par l'UNESCO) ;
- Reproduire la mécanique innovante de planification intégrant patrimoine, développement touristique et urbanisme pour les sites choisis dans la Plaine des Jarres ;
- Supporter un volet de production scientifique en partenariat avec l'EFEO ;
- Débuter un travail sur le long terme de structuration de la future entité qui sera en charge de gérer le périmètre UNESCO.

Clarifications nécessaires

- Peu de moyens à disposition des initiatives françaises. Dans ce contexte, il est essentiel d'avoir un projet pouvant en cours intégrer l'EFEO et l'AFD ;
- Afin de pouvoir associer les autres acteurs français, le FSP doit comprendre un volet scientifique (pour justifier l'implication de l'EFEO) et un volet développement (pour justifier l'implication complémentaire de fonds et ressources AFD, puisque l'agence n'a pas vocation à être associée uniquement et directement à des actions relatives à la préservation du patrimoine). Par ailleurs, il apparait une nécessité de prévoir des actions pouvant générer des retombées en termes de développement local, notamment pour assurer l'implication de l'AFD ;
- Eventualité non nulle que d'autres coopérations internationales élaborent des projets sur ce nouveau site et viennent affecter et perturber l'action française. Risque de siphonage de l'apport français.

Conditions de faisabilité

Cette option possède une visée « fondatrice », puisqu'il s'agit d'accompagner l'administration locale (en particulier la province de Xieng Khouang) et centrale (la direction

du Patrimoine) à mettre en place les institutions qui seront à même de gérer un nouveau périmètre UNESCO. Compte tenu de l'expérience acquise sur le site de Vat Phu – Champassak, il apparait que ce type d'action requière de s'inscrire dans le temps long et de mobiliser des financements lourds. Ainsi, cette option nécessite un engagement dans la durée avec une implication financière adaptée, tout en considérant qu'un partenariat solide avec d'autres organisations (françaises ou étrangères) est indispensable pour s'assurer de la durabilité de l'action.

OPTION 3 : DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA MUSEOGRAPHIE

Au Laos, de par l'histoire ancienne et contemporaine, une grande partie des archives et du patrimoine a été dispersée. Le pays a aujourd'hui besoin de s'appuyer sur des coopérations scientifiques durables ayant une vision globale pour l'aider à reconstituer la mémoire de son territoire. Jusqu'à présent du côté des partenaires laotiens, il est difficile de « mettre en récit » l'histoire et le patrimoine local.

Dans cette option il est question de :

- Développer une approche pragmatique sur la culture et le patrimoine à travers des actions « muséographie » en s'appuyant sur des éléments ayant rencontré un réel succès (musée de Vat Phu) ;
- Impliquer la participation des autres acteurs français, EFEO en particulier, mais également les musées français (par exemple musée de l'Homme de Paris, déjà en contact avec des musées au Laos) ;
- Assurer une haute visibilité de l'action française ;
- Développer des pistes de partenariats Sud/Sud, notamment avec le Vietnam et Hanoi, où la France a financé des actions de muséographie (musée d'ethnologie de Hanoi dans le cadre d'un FSP) ;
- Poursuivre le travail engagé sur les bases de données (action d'inventaire) à Vat Phu et répliquer ce dispositif dans d'autres musées. Assurer par là une traçabilité des vestiges (et participer à la lutte contre le trafic d'objets d'art) ;
- Mise en place de cursus de formation dans les musées et auprès de l'Université Nationale du Laos afin d'aider à l'acquisition d'une autonomie dans ce domaine.

Clarifications nécessaires

- Choix d'un secteur géographique d'intervention pertinent (Vientiane, Sud Laos et bords du Mékong, Vat Phu et Paksé seulement) ;
- La mise en œuvre d'une telle option imposera de nombreux déplacements, un budget adéquat est donc à envisager pour ce type de dépenses ;
- Difficultés politiques à anticiper. La « mise en récit » constitue également un outil politique, les autorités centrales, comme provinciales, seront impliquées dans la mise en place des actions et pourrait avoir des jugements politiques guidant les actions du dispositif, différent des objectifs scientifiques.

OPTION 4 : CAPITALISATION DES ACTIONS SUR CHAMPASSAK

La région de Paksé est en passe de devenir une région stratégique dans le développement de l'Asie du Sud Est continentale (sur un axe stratégique Nord Sud reliant la Chine au Cambodge, le long du Mékong). Un retrait français serait à éviter même si d'autres coopérations occupent le terrain compte tenu des actions menées par le passé (PRAL, FSP 2005-75, FSP 2013-24 et PADUL 2 - toujours en cours). Il existe actuellement une continuité

sur le site de Vat Phu – Champassak avec le projet AFD jusque 2019. La complémentarité exemplaire entre les initiatives françaises sur ce terrain serait à maintenir.

Pour une continuité de l'action dans ce secteur des pré-requis sont nécessaires :

- Implication de l'AFD (ce qui semble envisageable, malgré une réduction des moyens financiers et l'élargissement du spectre en ce qui concerne le patrimoine pour l'AFD, pas que culturel ou urbain, mais également naturel) ;
- Travailler à l'élaboration de projets et d'actions ciblées pour obtenir des cofinancements avec ADB (Projet urbain du Greater Mekong Subregion n°4 en cours, GMS Tourisme, voir site ADB) et JICA notamment. Le cofinancement (soit avec des fonds étrangers ou fonds français) constitue une condition essentielle à l'atteinte des futurs objectifs ;
- Impliquer le MPI (Ministry of Planning and Investment) Lao, le DPI (Department of Planning and Investment) de la province de Champassak et s'assurer de la volonté du MEAE de mener des actions conjointes avec des autres coopérations non « françaises ».

Dans cette option, il peut être envisagé de :

- Poursuivre les activités relatives au musée de Vat Phu et d'élargir à Paksé, les activités d'inventaire sur la région Sud Laos ;
- Développer, en complémentarité avec d'autres initiatives, des actions de développement économique (valorisation touristique) dans la zone tampon du périmètre UNESCO ;

Clarifications nécessaires

- Actuellement trop de concentration de moyens sur la zone UNESCO avec notamment les coopérations étrangères qui engagent les ressources humaines du SAGV. Pour autant, on peut imaginer de travailler sur Champassak à condition de ne pas rester centré sur Vat Phu et de travailler avec d'autres personnes localement disponibles (au niveau de la province, au district ou dans les districts voisins) ;
- Une telle approche est cohérente avec les recherches de l'EFEO qui explorent l'ensemble de la rive droite du Mékong, voire au-delà sur la rive gauche jusqu'à Savannakhet ;
- L'objectif d'élargir le champ d'action était déjà présent dans le FSP 2013-24. Cet élargissement a eu lieu, mais est resté limité en raison de son impact immédiat sur l'augmentation des coûts de transport et des per diem. Il y a là un risque d'éparpillement des budgets dans trop d'actions. Pour cette raison, il est difficile de couvrir un vaste territoire avec un FSP au budget limité tel qu'il pourrait être imaginé, c'est-à-dire avec un montant de 200 K€ ;
- Les deux premiers FSP ont pu être guidés directement sur Champassak parce que cela a été justifié auprès du MICT de Vientiane et que le gouvernement Lao ne voulait pas concentrer toutes les actions sur Luang Prabang. Toutefois, il existe actuellement une volonté de recentrer l'action des coopérations étrangères vers le MICT de Vientiane, comme auprès de la direction du patrimoine (cf. option 1) qui manque de ressources et de compétences.

5. ANNEXES

ANNEXE 1 : CHRONOGRAMME INITIAL DU FSP 2013-24

	N				N+1				N+2				N+3			
Trimestres	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Composantes / volets																
Composante 1																
1.1 : Réalisation d'un inventaire régional du patrimoine et publication des recherches scientifiques en lien avec l'EFEO.																
1.2 : Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation auprès des autorités et des habitants																
Composante 2																
2.1 : Programme de valorisation avec les acteurs du développement et du tourisme																
2.2 : Renforcement de l'attractivité des musées et coopération inter-musées en lien avec l'UNESCO																
Composante 3																
3.1 : Appui au renforcement institutionnel de la protection du patrimoine																
3.2 : Opération pilote de procédures de protection des sites et d'archéologie préventive dans le sud Laos																
Composante 4																
4.1 : Extension du chantier école de restauration et de préservation (une restauration sur le site classé, au moins une intervention hors site classé)																
4.2 : Mise en place d'un plan de formation du personnel et création d'un centre de formation ouvert aux cinq provinces et aux pays voisins																
Management																

Source : Convention de financement du FSP 2013-24

ANNEXE 2 : REVUE DOCUMENTAIRE DE L'EVALUATION

Les sources d'information suivantes sont mises à disposition de l'évaluateur (pour plus de détail voir le site Internet de Vat Phu – Champassak http://www.vatphou-champassak.com/fr/projets/145-documents-administratifs-fsp-2013-2017)

A 0. Document préalable
0.1. Rapport d'évaluation du FSP précédent 2005-75

1. Convention cadre
1.1. Convention de financement du FSP 2013-24
1.2. Convention de subvention n° 08-2013 du FSP 2013-24

2. Calendrier et comités de pilotage
2.1. Planning général de la coopération française à Champassak de 2012 à 2017
2.2. Calendrier sommaire des principales activités réalisées
2.3. CR du comité de pilotage du 04/06/2015
2.4. CR du comité de pilotage du 20/05/2016

3. Rapports annuels d'activités
3.1. Rapport annuel 2012
3.2. Rapport annuel 2013
3.3. Rapport annuel 2014
3.4. Rapport annuel 2015
3.5. Rapport annuel 2016

4. Bilans comptables du FSP 2013-24
4.1. Bilan comptable 2014
4.2. Bilan comptable 2015
4.3. Bilan comptable 2016

5. Documents généraux en lien avec l'UNESCO
5.1. Rapport de mission UNESCO 2012
5.2. Rapport de mission UNESCO 2015
5.3. Mise à jour de la déclaration de valeur universelle approuvée par le MICT
5.4. Mise à jour du plan d'actions avec l'UNESCO
5.5. Rapport sur l'état de conservation du bien 2016

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET PLANNING DE MISSION DE L'EVALUATEUR

La liste de personnes à rencontrer au Laos (Vientiane et Champassak) ou à contacter (entretiens téléphoniques / visioconférences) était indiquée dans « l'appel à candidatures » pour l'évaluation du FSP 2013-24. En début d'évaluation, en collaboration avec Mme Fanny Gazagne (Attachée de coopération du SCAC de l'ambassade de France au Laos) et M. Jean-Charles Castel (ETI du FSP 2013-24), il a été décidé de compléter cette liste en fonction des besoins pour la conduite de cette mission.

Personnes rencontrées à Vientiane

Identifiant	Date	Prénom-Nom	Institution	Poste occupé	Questions abordées	Contact Courriel
1	05/06/2017	Fanny Gazagne	Ambassade de France, Service de coopération et d'action culturelle	Attachée de coopération	– Cadrage de la mission – Durabilité et prospective	fanny.gazagne@diplomatie.gouv.fr
2	05/06/2017	Aphisayadeth Insisiengmay	Transport Public Institute (PTI)	Deputy director	– Efficacité – Impact des actions	aphisayadeth@gmail.com
3	05/05/2017	Matthieu Bommier	Agence Française de Développement (AFD)	Head of Vientiane office	– Pertinence – Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	bommierm@afd.fr
3	05/06/2017	Khonesavanh Xaymoungkhoune	Agence Française de Développement (AFD)	Project officer	– Pertinence – Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	xaymoungkhounek@afd.fr
4	05/05/2017	Stéphane Tavideth Sivalay	SWISS Contact (de 2014 à 2016)	Consultant en charge de développement de produits et marketing touristique	– Impact – Cohérence externe	thavideth@gmail.com
5	06/06/2017	Viengkeo Souksavatdy	Departement of Heritage, Ministry of Information Culture and Tourism (MICT)	Deputy director general of the Department of Heritage	– Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	viengkaev@gmail.com
5	06/06/2017	Thonglith Luangkhoth	Archeology division, Department of Heritage, Ministry of Information Culture and Tourism (MICT)	Director of the Archeology division	– Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	thonglith_top@yahoo.com
5	06/06/2017	Phakhanxay Sikhanxay	Monuments and sites division, Department of Heritage, Ministry of Information Culture and Tourism (MICT)	Head of Monuments and sites division	– Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	phakhanxay@hotmail.com

6	06/06/2017	Sengdara Douangmyxay	Urban Planning Division, Department of housing and urban planning, Ministry of Public Works and Transport (MPWT)	Head of the Urban Planning Division	– Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	douangmyxays@gmail.com
7	06/06/2017	Jérôme Dubois-Mercent	Ambassade de France au Laos	Conseiller de coopération et d'action culturelle – Directeur de l'Institut Français du Laos	– Déroulement de la mission – Durabilité et prospective	jerome.dubois-mercent@diplomatie.gouv.fr
8	06/06/2017	Cécile Hinze	Ambassade de France au Laos	Comptable	– Effectivité	cecile.hinze@diplomatie.gouv.fr
9	06/06/2017	Bounleuam Sissoulath	Ministry of Public Works and Transport (MPWT)	Chairman of the Scientific Council of MPWT	– Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	bounleuam@hotmail.com
10	06/06/2017	Christine Hawixbrock	Ecole Française d'Extrême Orient (EFEO)	Directrice EFEO Laos	– Pertinence – Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	christine.hawixbrock@efeo.net
11	06/06/2017	Kamonrat Chayamarit	UNSECO – Regional office Bangkok	Liaison officer (culture sector)	– Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	k.chayamarit@unesco.org
12	07/06/2017	Jean Charles Castel	ETI - SAGV	ETI	– Pertinence – Effectivité – Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	jeancharlescastel@yahoo.fr
13	07/06/2017	Bounheuang Bouasisenpaseuth	National museum	Deputy Director	– Impact – Durabilité et prospective	
14	07/06/2017	Khamthavy Taiphachanh	Department of Housing and Urban Planning Ministry of Public Works and Transport (MPWT)	Director	– Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	khamthavy@mpwt.gov.la
15	03/07/3017	Claudine Ledoux	Ambassade de France au Laos	Ambassadrice	– Déroulement de la mission – Prospective	
16	04/07/2017	Bounmak Inthiphone	Faculty of Social Science, National University of Laos	Dean	– Prospective	
17	04/07/2017	Thongbai Photisane	Departement of Heritage, Ministry of Information Culture and Tourism (MICT)	General Director	– Prospective	Thongbay.phothisan2017@gmail.com

Personnes rencontrées à Paksé/Champassak

Identifiant	Date	Prénom-Nom	Institution	Poste occupé	Questions abordées	Contact Courriel
18	08/06/2017	Khankham Kenbouta	Champasak Provincial Department of Foreign Affairs	Director	– Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	Khankham55@hotmail.com
19	08/06/2017	Thongbang Phengsavat	Vat Phu WHSO, Excavation and rescue archeology unit	Agent	– Effectivité – Impact	
19	08/06/2017	Chanpenh Phommavandy	Vat Phu WHSO, Excavation and rescue archeology unit	Agent	– Effectivité – Impact	
20	08/06/2017	David Bazin	Vat Phu WHSO, FSP	Consultant, Information Technology	– Effectivité – Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	bazin.david@free.fr
21	08/06/2017	Susana Babigeon-Diaz	Vat Phu WHSO, FSP	Consultant, architect.	– Effectivité – Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	babigeon.susana@gmail.com
22	09/06/2017	Isabelle Magueur	Vat Phu WHSO	Consultant, French Development Agency project	– Effectivité – Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	isabellemagueur@gmail.com
23	09/06/2017	Khamkong Soulinyavong	Champasak Provincial Department of Public Works and Transport	head of the PW section of the provincial office	– Effectivité – Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	
24	09/06/2017	Youdthana Phenthany (Sunday)	Champasak Provincial Department of Public Works and Transport , Champasak Province	Agent	– Effectivité – Impact	
25	09/06/2017	Boualinh Vongphachanh	Champasak Province	Vice-Governor	– Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	Vboualinh@gmail.com
26	09/06/2017	Mala Chanthalam	Champasak Provincial Department of Information, Culture and Tourism	Deputy Director	– Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	m.chanthalam@gmail.com
27	12/06/2017	Aouaxay Soysouvan	Champasak District	Party – inspection committee	– Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	
27	12/06/2017	Kamphu Siphouma	Champasak District	Head of district administration office	– Efficacité – Impact	

					– Durabilité et prospective	
27	12/06/2017	Khampouang Sengaloun	Champasak District	Head of Public Works and Transport	– Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	
27	12/06/2017	Kamphaeng Sangmani	Champasak District	Head of the Information Culture and Tourism	– Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	
28	12/06/2017	Sisamay Silaphet	Vat Phu WHSO, Public relations and museum unit	Head of exhibition and public relations office	– Effectivité – Impact	
29	12/06/2017	Vilasak Phongsavat	Vat Phu WHSO, landscape and urban planning unit	Agent	– Effectivité – Impact	
30	13/06/2017	Oudomsy Keosaksith	Vat Phu WHSO	Director	– Pertinence – Effectivité – Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	
30	13/06/2017	Amponh Sengphachanh	Vat Phu WHSO; Archeology, restoration and landscaping	Deputy director	– Pertinence – Effectivité – Efficacité – Impact – Cohérence externe – Durabilité et prospective	

Entretiens complémentaires par téléphone

Identifiant entretien	Date	Prénom-Nom	Institution	Poste occupé	Questions abordées	Contact Courriel
31	19/06/2017	Lucile Bordet	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pôle des SHS, de l'archéologie et du patrimoine	Chargée de mission Patrimoine.	– Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	lucile.bordet@diplomatie.gouv.fr
32	26/06/2017	Claire Vige Helie	Agence Française de Développement (AFD)	Cheffe de projet, Division Collectivités locales et développement urbain	– Efficacité – Impact – Durabilité et prospective	vigeheliec@afd.fr

Les entretiens en chiffre

- 3 sites (Vientiane, Paksé et Champassak)
- 32 entretiens réalisés (17 à Vientiane ; 13 à Paksé / Champassak ; 2 entretiens téléphoniques complémentaires)
- 38 personnes rencontrées lors des entretiens
- 2 journées de visite de site de Vat Phu et Champassak (avec visites guidées par du personnel du SAGV)

Récapitulatif des institutions rencontrées

- Ambassade de France au Laos
- Ministère des Travaux Publics et des Transport (MTPT) de la RPD Lao ; Public Transport Institute (MPWT)
- Agence Française de Développement (AFD)
- Ministère français des affaires étrangères
- SWISS Contact
- Direction du Patrimoine du Ministère de l'Information, de la Culture et du Tourisme (MICT) ; Department of Heritage (MICT)
- Direction du Logement et de la Planification Urbaine du MTPT ; Department of housing and urban planning (MPWT)
- Ecole Française d'Extrême Orient (EFEO)
- United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO)
- Musée National de Vientiane
- Service de l'Aménagement et de la Gestion du site de Vat Phu (SAGV) ; Vat Phu World Heritage Site Office (VP WHSO)
- Directions provincials de Champassak (Affaires étrangères ; Travaux Public et Transport ; Information, Culture et Tourisme) ; Provincial Departments (Foreign Affairs (DFA) ; Public Works and Transport (DPWT), Information Culture and Tourism (DICT))
- Province de Champassak (Vice-Gouverneur) ; Champasak Province (Vice-Governor)
- Autorités locales du district de Champassak ; Champasak District authorities Université Nationale du Laos

Agenda evaluation FSP 2013-24 Southern Laos Heritage

04/06	*evening*	*Arrival Mr Clément Musil at Vientiane Flight VN920 SGN 15 :55 VTE 19 :15*
05/06	morning	9:30 Contract signature at the Embassy of France. Meeting with Fanny Gazagne, attachée de cooperation French Embassy
05/06	morning	11:00 Fixing agenda with Pakhanxay and Viengkeo, MICT
05/06	afternoon	14:30 Meeting with Aphisayadeth Insisiengmay, Deputy director Transport Public Institute (PTI)
05/06	afternoon	15:30 Meeting with AFD Mathieu Bommier, Director of AFD Vientiane Office, Khonesavanh Xaymoungkhoune, project manager AFD Vientiane Office
05/06	afternoon	17:00 Meeting with Stephane Thavideth Sivilay, Swiss Contact
06/06	morning	09:00 Meeting with Viengkeo Souksavatdy, deputy director Department of Heritage MICT, Pakhanxay Sikhanxay, head of Monuments Division, Thonglith Luangkhot, head of Archaeological division.
06/06	morning	11:00 Meeting Sengdara Douangmixay, head of Urban Planning Division MPWT
06/06	afternoon	14:30 Meeting with Jerome Dubois Mercent, Cultural Counsellor, French Embassy.
06/06	afternoon	15:00 Meeting with Cécile Hinze, Chief accountant & Kasina Savath,accountant, French Embassy.
06/06	afternoon	16:00 Meeting with Bouleuam Sisoulath, Chairman of the Scientific Council of MPWT.
06/06	afternoon	17:00 Meeting with Christine Hawixbrock, Chief of EFEO Office in Vientiane.
06/06	evening	18:30 Meeting with KamonratChayamarit, Liaison Officer UNESCO Bangkok
07/07	morning	08:00 Meeting with Jean-Charles Castel, French Embassy.
07/07	morning	10:00 Meeting with Bounheuang Bouasisenpaseuth, deputy director, National museum.
07/07	afternoon	16:00 Meeting with Khamthavy Taiphachanh, Director of Division of Housing & Urban Planning.
07/06	evening	Night bus to Pakse.
08/06	morning	09:00 Meeting with Khankham Kenboutta, director of the Department of Foreign Affairs, Province of Champasak, Susana Babigeon-Diaz & Isabelle Magueur, consultants for PADUL project (WHSO).
08/06	morning	10:00 Transfer to Champasak with Susana Babigeon-Diaz (WHSO)
08/06	afternoon	14:00 Meeting with Thongbang Phengsavat & ChanpenhPhommavandy, museum staff and guides
08/06	afternoon	15:15 Meeting with David Bazin, IT and accounting consultant (WHSO)
08/06	evening	Return to Pakse
08/06	evening	18:30 Meeting with Susana Babigeon-Diaz (WHSO)
09/06	morning	9:00 Meeting with Isabelle Magueur (WHSO)
09/06	morning	10:00 Meeting in Pakse with Khamkong Soulinyavong, head of the PW section of the DPWT provincial department) & YoudthanaPhethany , engineer at the DPWT, Susana Babigeon-Diaz (WHSO), Sisamay Silaphet and Salongxay Hueangsack (WHSO), translation Gerry Duckitt.
09/06	morning	11:30 Meeting with Youdthana Phethany (Sunday), previously member of the WHSO staff, now at the provincial DPWT.
09/06	afternoon	14:00 Meeting in Pakse with the vice-governor Boualinh Vongphachanh, Susana Babigeon Diaz, Sisamay Silaphet, Salongxay Hueangsack, translation Gerry Duckitt.
09/06	afternoon	15:00 Meeting with Mala Chanthalam, deputy director DICT, Susana, Isabelle, Sisamay Silaphet, Salongxay Hueangsack, translation Gerry Duckitt.

10/06	all day	Visit of the Vat Phu site with Thongbang Phengsavat Museum staff and guide: Projects fields and site visits in Champasak
11/06	all day	Projects fields and site visits in Champasak
12/06	morning	8:30 Meeting with the District Authority at Champasak and Sisamay Silaphet (WHOS), Translation Gerry Duckitt.
12/06	afternoon	14:00 Meeting with Sisamay Silaphet, Deputy chief of the museum, individual interview.
12/06	afternoon	15:00 Meeting with Vilasak Phongsavat, Urban planning and landscape unit WHSO), individual interview.
13/06	morning	10:00 Meeting in Champasak with the WHSO board of directors
13/06	afternoon	Return to Vientiane by flight QV516 PKZ 14:20 VTE 15:35
14/06	afternoon	15:30 Intermediary feedback meeting with the Embassy of France (Meeting with Fanny Cazagne)
19/06	evening	21:30 (By phone) Meeting call with Lucile Bordet, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, Direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, Mission des échanges culturels et de l'audiovisuel extérieur, Chargée de mission patrimoine
26/06	afternoon	14:30 (By phone) Meeting call with Claire Vigé Hélie, AFD, Cheffe de projet, Division Collectivités locales et développement urbain
15/06	*morning*	*Return flight VN921 Departure VTE11 :50 Arrival SGN 15 :05*
02/07	*evening*	*Arrival Clément Musil in Vientiane flight VN920 SGN 15 :55 VTE 19 :15*
03/07	morning	10:00 Pre-final report presentation at the Embassy with Miss Claudine Ledoux, French Ambassaor in Laos. Embassy's comments.
03/07	afternoon	14:30 Pre-final report presentation at the Embassy with Fanny Gazagne (Attachée de cooperation SCAC) and Jean-Charles Castel (ETI). Embassy's comments.
04/07	afternoon	14:00 Meeting with Bounmak Inthiphone, dean of Faculty of Social Science, National University of Laos
04/07	evening	18:30 Meeting with Thongbai Phothisane, general director of the Department of Heritage, MICT
05/07	*morning*	*Return flight VN921 Departure VTE11 :50 Arrival SGN 15 :05*
17/07		Sending of the final report in French (electronic version)
04/08		Sending of the final report translated in English (excluding the annex)

ANNEXE 4 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU FSP 2013-24

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE		
Représentants Nationaux	**Représentants locaux**	**Autres institutions concernées (pouvant être sollicitées)**
– Le Ministre de l'Information, de la Culture et du Tourisme (MICT) ou son représentant (Présidence) ; – L'Ambassadeur de France au Laos ou son représentant (Présidence) Le Conseiller culturel de l'Ambassade de France ou son représentant ; – L'Attaché de coopération de l'Ambassade de France ou son représentant ; – Le représentant de la Direction générale du patrimoine du MICT ; – Le représentant de la Direction de l'habitat et de l'urbanisme du Ministère des Travaux, Publics et des Transports (MTPT) ; – Le représentant du Ministère du Plan et de l'Investissement (MPI) – Le représentant de l'Ecole Française d'Extrême Orient (EFEO) de Vientiane ; – Le représentant de l'Agence Française de Développement (AFD).	– Le Gouverneur de la province de Champassak ou son représentant ; – Le Président du comité local du patrimoine de chaque province concernée par le patrimoine préangkorien ou son représentant (Champassak, Salavan, Attapeu, Sekong, Savannakhet) ; – Le Directeur du département du patrimoine mondial de Vat Phu – Champassak (directeur du SAGV) ; – L'Expert technique international (ETI) du Ministère français des Affaires Etrangères, mis à disposition au sein du SAGV ; – Le chef de projet laotien nommé par le Ministère de l'Information de la Culture et du Tourisme.	– Le Conseiller de l'UNESCO – Les représentants des coopérations décentralisées françaises concernées par le patrimoine, l'urbanisme et le développement touristique sur le Sud Laos ; – Les représentants des autres coopérations étrangères sur le patrimoine, en fonction de leur présence (Inde, Italie, Corée, Japon, etc.) ; – Les Présidents des associations des entreprises de tourisme des provinces concernées.

Tableau Annexe 4.1 : Composition du comité de pilotage du FSP 2013-24 (source : d'après Convention de financement du FSP 2013-24).

Remarques :

- Ce comité implique les représentants de l'ambassade de France au Laos ainsi que l'ensemble des acteurs de la coopération française œuvrant dans les champs scientifiques, économiques et du développement dans le périmètre UNESCO ; les institutions laotiennes de différents échelons, permettant ainsi un décloisonnement administratif pourtant caractéristique du fonctionnement de ces organisations, et la participation des administrations de district (à savoir ceux de Champassak, Pathoumphone et Ponthong) ; et l'implication des autres acteurs de la coopération internationale, de l'aide publique au développement, et d'organisations impliquées dans des actions scientifiques ou à vocation économique dans le secteur préservé.

- Bien que le comité de pilotage ait été ouvert à un grand nombre d'acteurs, en particulier aux coopérations étrangères et aux acteurs du monde économique (secteur du tourisme), ces deux catégories d'acteurs n'ont pas participé aux rencontres du comité de pilotage. Ces acteurs ont davantage été présents lors des rencontres du comité international de coordination du site de Vat Phu réuni sous l'égide de l'UNESCO. En revanche, parmi les acteurs locaux, les responsables d'administrations des districts concernés par le périmètre UNESCO (3 districts au total) se sont joints aux rencontres du comité.

ANNEXE 5 : EXEMPLE DE FICHE DE SAISIE POUR INVENTORIER LES ARTEFACTS DU MUSEE DE VAT PHU

Avec l'appui de l'EFEO, le musée de Vat Phu s'est doté d'une procédure d'inventaire, répertoriant ainsi les objets collectés sur les sites de fouilles.

;ວັ ທີ
date :

Inventaire Collections Vat Phu

ຈຳເບີໜ້າເຈ້ຍ
N° de Fiche :

ທີ່ມາຂອງວັດຖຸ
N° inv 1:

ປະເພດຂອງວັດຖຸ
N° inv 2 :

ທະບຽ ຂອງວັດຖຸ

Indice :

ທະບຽນທີ່ຄົ້ນພົບ
Numéro de Fouille :

Numéro de dessin :

ຊື່ວັດຖຸ
Titre :

ມີຈັກຊິ້ນສ່ວນ
Nombre de partie :

ຊະ ິດວັດຖຸ
Matière :

ສີ
couleur :

ລວງສູງ
Hauteur :

ລວງຍາວ
Longueur :

ລວງກ້ວງ
Largeur :

ຄວາມໜ້າ
Epaisseur :

ເສັ ຜ່າໃຈກາງ
Diamètre :

ຈຳໜັກ
Poids :

ໝາຍເຫດ
Remarque :

ບ່ອ ຢູ່ປະຈຸບັ
Lieu de conservation :

ບ່ອ ຄົ້ ພົບ
Lieu découverte :

Nom du village de découverte :

ຍຸກສະໄໝ
Période :

ເດັກ ິກ
Technique général:

ຮູບປະພັ (ຄຳອະທິບາຍ)
Description :

ກາ ຈາລຶກ(ສັ ຍາລັກ)
Inscription :

ສະພາບຂອງວັດຖຸ
Etat :

ທີມງານຂຸດຄົ້ນ
Equipe de fouille :

ປີຂຸດຄົ້
Année de fouille

ວັ ທີລົງທະບຽ
Date de constat :

ຊື່ຜູ້ເຮັດບັ ຊີ
Catalogueur :

ວັ ທີຂີ້ ທະບຽ ຂອງຜູ້ກວດສອບ
Date de ɯvision :

ກວດສອບໂດຍ້
Révision par

ANNEXE 6 : CARTE DES SITES ARCHEOLOGIQUES MAJEURS DU SUD LAOS

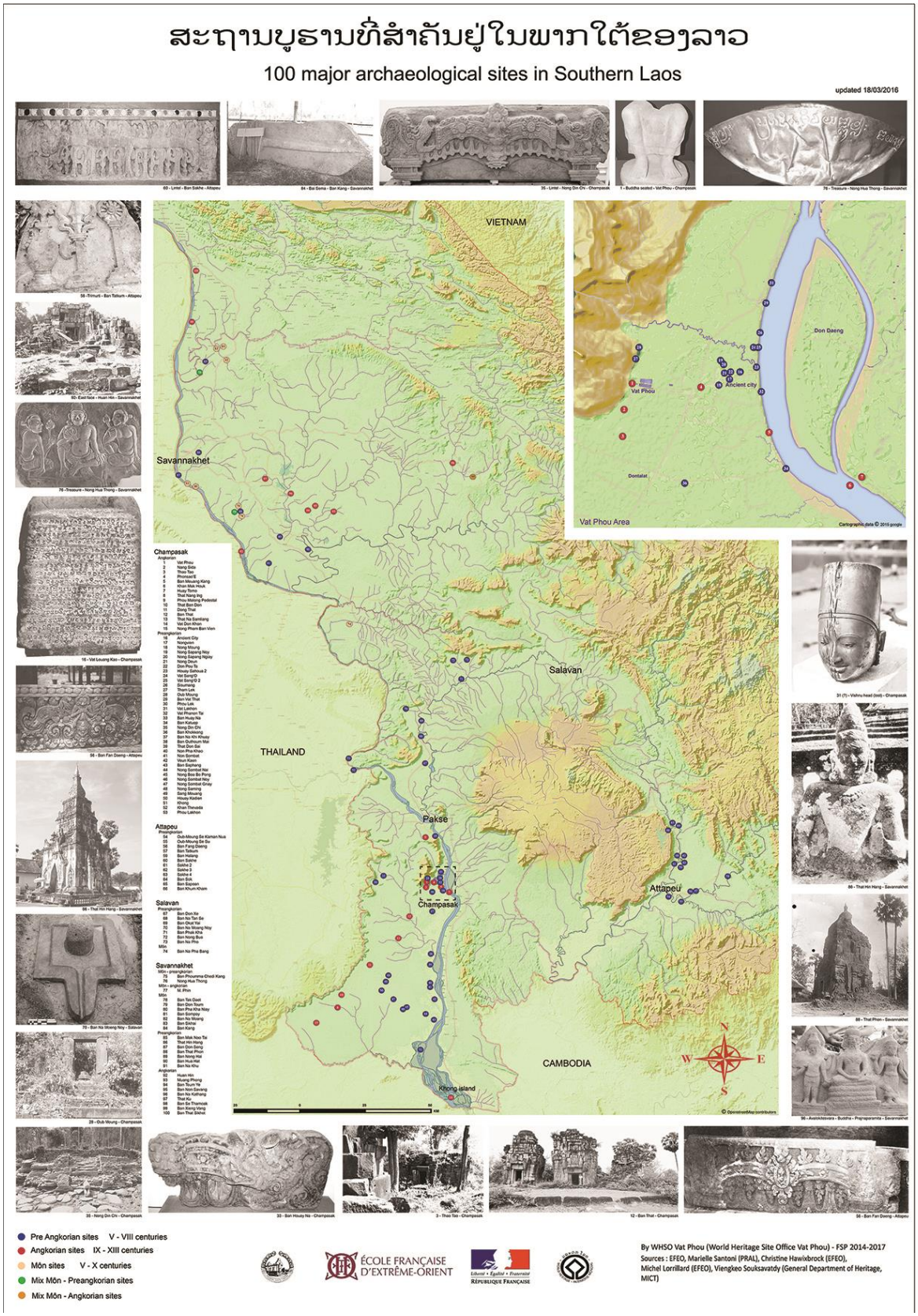

ANNEXE 7 : CARTE DES SENTIERS DE RANDONNEES DE VAT PHU CHAMPASSAK

Ce type de réalisation illustre la complémentarité des projets FSP et AFD. Conçu avec les financements du FSP, ce rendu s'est concrétisé grâce aux fonds de l'AFD.

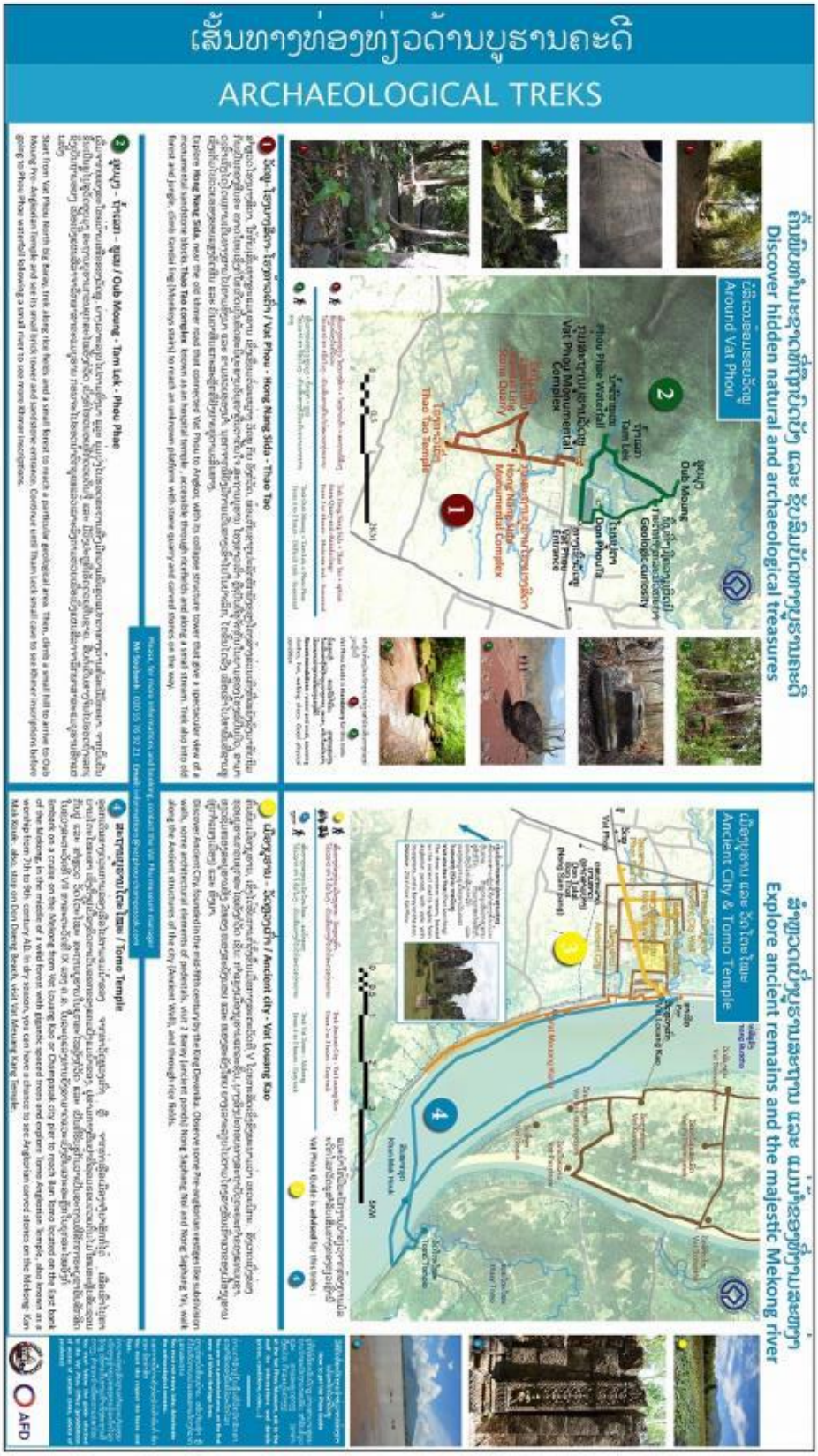

ANNEXE 8 : SCHEMA DIRECTEUR CULTUREL ET PAYSAGER DE VAT PHU-CHAMPASSAK

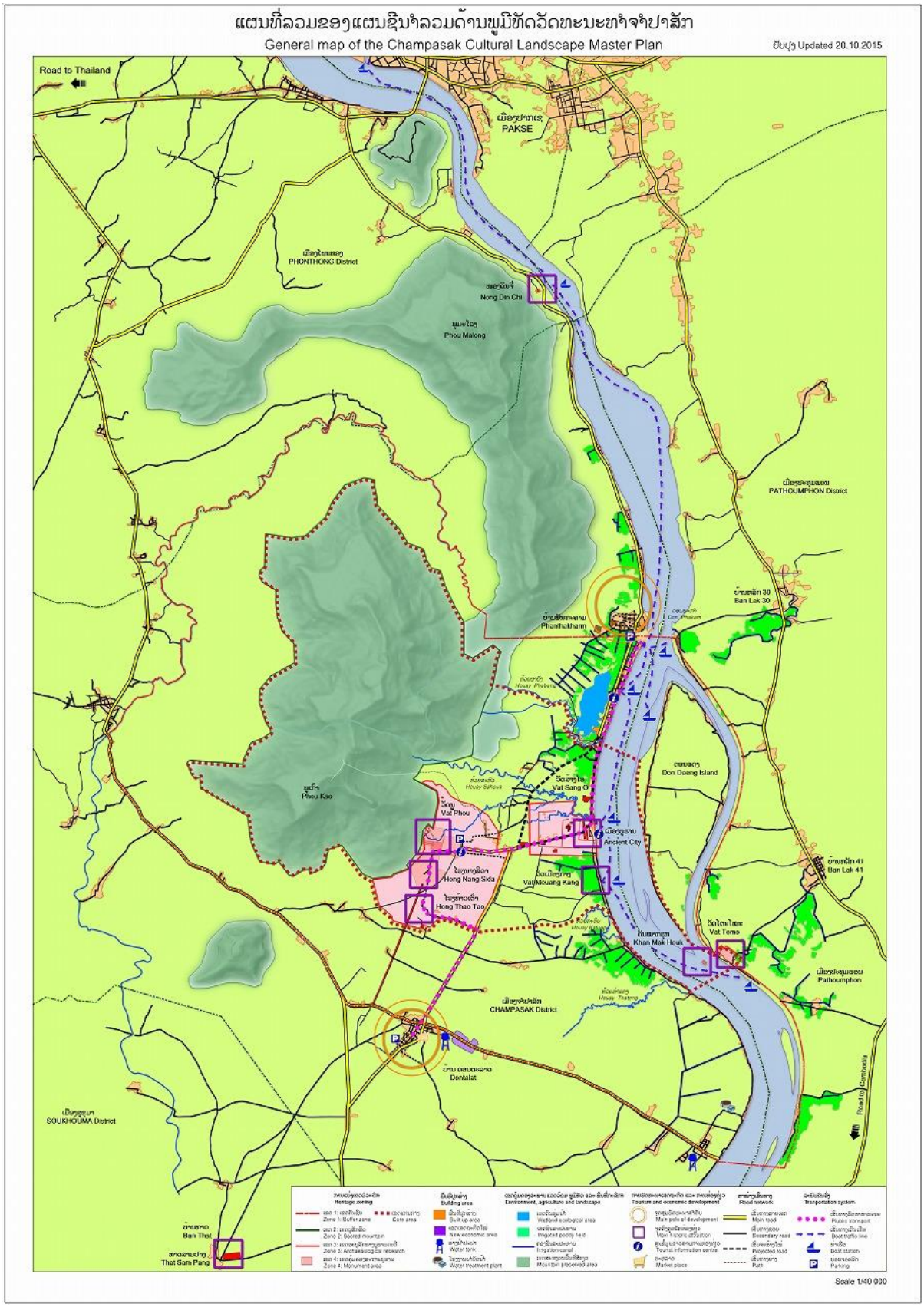

ANNEXE 9 : NOUVEL ORGANIGRAMME DU SAGV

Cet organigramme du SAGV, organisation qui compte 46 agents, est le reflet de l'évolution des prérogatives de ce bureau, puisqu'il possède depuis 2014 une division dédiée à la prévention archéologique et à la restauration (division remaniée) et une autre dédiée à l'urbanisme, à l'environnement et au paysage (division créée). Deux autres divisions demeurent, celle dédiées aux affaires administratives et une autre concernant la communication (relations publiques) et le musée.

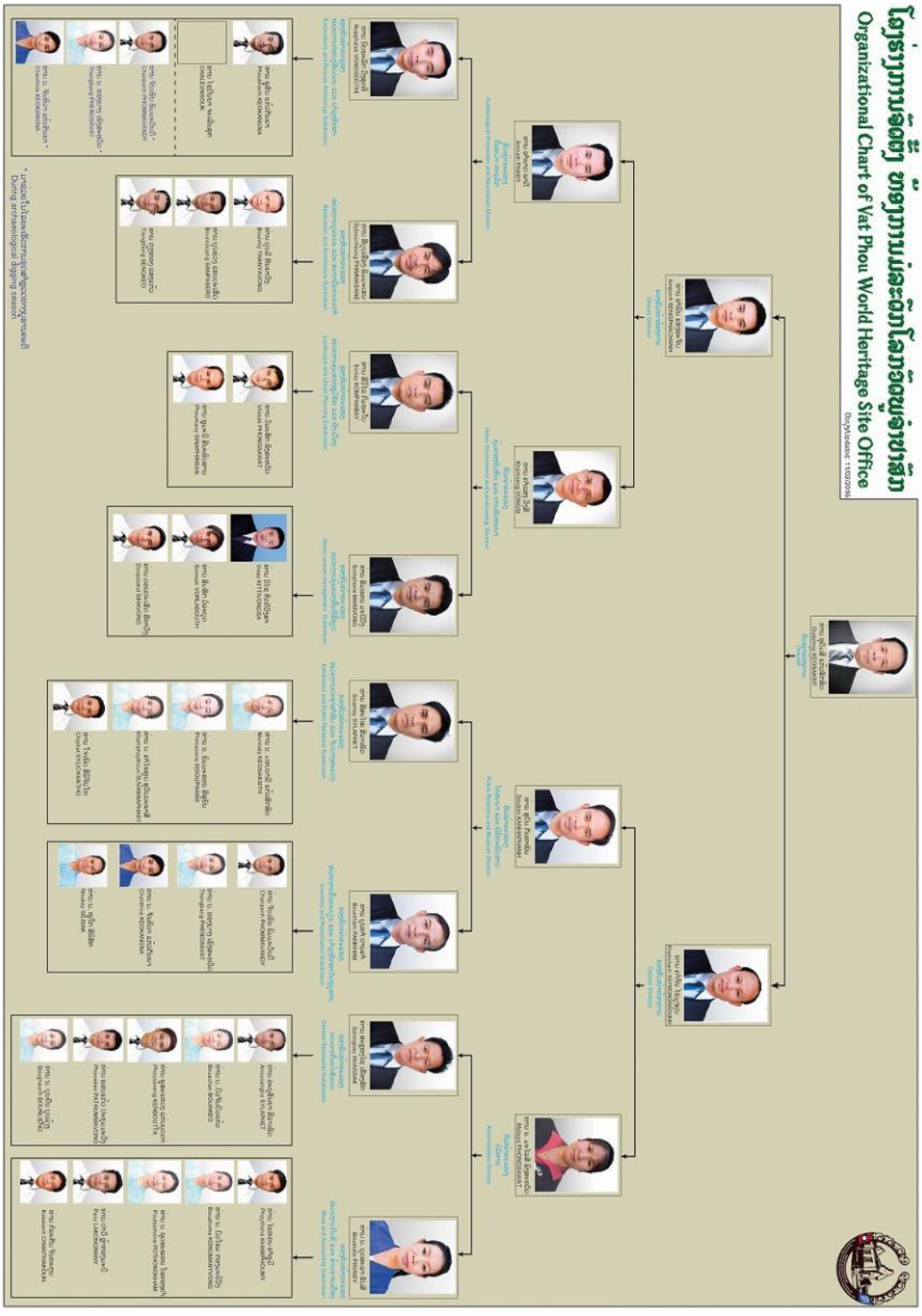

ANNEXE 10 : LES ACTIVITES DE FORMATION DANS LE CADRE DU FSP 2013-24

Le SAGV a connu une évolution de son organisation interne en 2014, suite au changement de son directeur, mais aussi afin de prendre en charge des missions comme l'archéologie préventive et le contrôle des constructions, et de se désengager de la mission d'accueil des visiteurs et de maintenance du site confiée dès 2011 à une société privée ayant obtenu la concession d'exploitation du site de Vat Phu. Le SAGV a donc été doté de deux nouvelles divisions qu'il était nécessaire de renforcer (voir Annexe précédente).

De 2014 à 2016, les agents des quatre divisions du SAGV ont bénéficié de formations (voir figure annexe 10.1). Mais en considérant le nombre d'agents formés par division au regard du nombre d'agents par division, c'est celle dédiée à l'archéologie préventive qui a bénéficié le plus de ces formations. Au total, dans le cadre du FSP, ce sont 12 cycles de formation qui ont été réalisés au sein du SAGV et à destination, principalement, de ses 48 agents (voir tableau annexe 10.1 et figure annexe 10.2).

En totalité, 29 agents ont bénéficié de formations. Lors de ces formations, d'autres agents (du MICT ou encore d'autres provinces - Champassak, Savannaketh, Attapeu) ont été associés (près d'une dizaine au total). Ce sont également près de 15 formateurs étrangers qui ont été mobilisés, ces derniers étant d'origine française, américaine, cambodgienne, thaïlandaise. Des formations en langues étrangères (anglais et français) ont été également dispensées. Pour la conduite de ces formations, le FSP a été le principal bailleur. Mais des partenaires ont été associés (notamment l'EFEO, l'AFD et l'INP) et assurer la mise à disposition de formateurs compétents sur des sujets délimités.

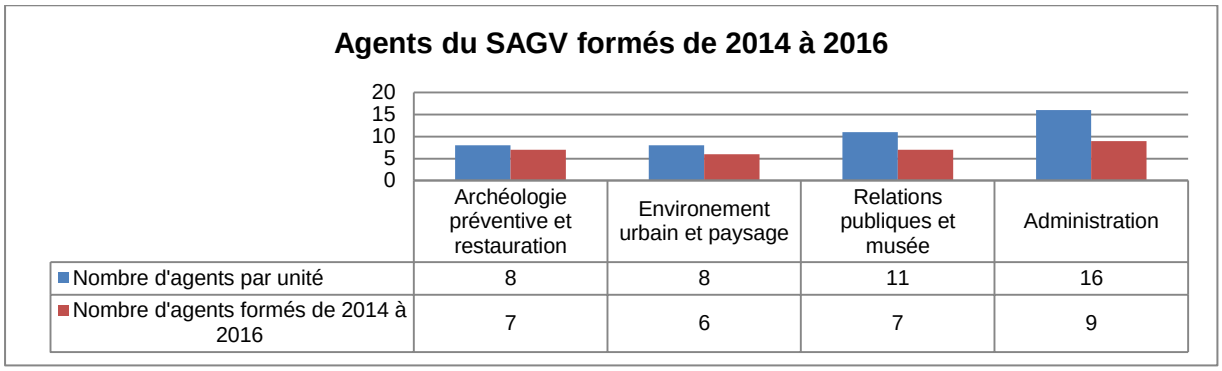

	Archéologie préventive et restauration	Environement urbain et paysage	Relations publiques et musée	Administration
Nombre d'agents par unité	8	8	11	16
Nombre d'agents formés de 2014 à 2016	7	6	7	9

Figure annexe 10.1 : Nombre d'agents du SAGV ayant bénéficié de formation par unités (Sources : Bilan comptable FSP de l'année 2016).

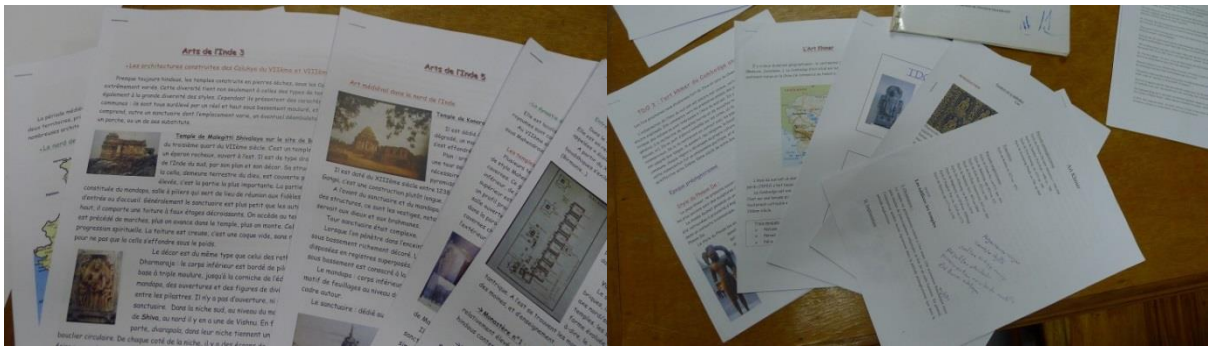

Figure annexe 10.2 : Exemple de fascicules de formation dispensée par l'EFEO aux agents du SAGV.

Remarque : les agents de SAGV ayant bénéficié des formations de l'EFEO ont reçu une formation technique (inventaire, fouille, restauration) complétée par des exposés portant spécifiquement sur l'histoire de l'art khmer.

Dates	Intitulé de la formation et lieu	Forme	Nbre Agents	Formateur(s)	Organisme ou institution	Financement
25 /02 au 27/03/2014	Formation aux fouilles sur le site archéologique de Vat Sang Ô	Formation action	3 VP + 1MICT	M. Santoni, C. Hawixbrock	PRAL/CNRS EFEO	FSP + PRAL
17/02 au 04/04/2014	Formation à l'inventaire architectural	Expertise formation	2	S. Berthelot Dalibard	INP/Région Bretagne	INP + FSP
05/06 au 18/06/2014	Formation à la restauration de monuments à Angkor et visite à Preah Vireah	Stage et visite	2		Ecole du patrimoine	2 FSP
23/06 au 27/06/2014	Formation à l'analyse des grès au musée de Vat Phu	Démons-tration	11VP + 1	B. Porte C. Fisher	EFEO	FSP + EFEO
13/10 au 14/11/2014	Formation en langues : français + anglais	Cours	2		IFL	FSP
17/11 au 28/11/2014	Formation à l'inventaire au musée et à la réserve de Vat Phu	Formation action	2 temps plein + 3 partiels	J. Thau	Ecole du Louvre	FEP + EFEO
20/04 au 30/04/2015	Formation à l'archéologie préventive sur le tracé de la route 14A	Expertise formation	4	X. Huyghues Despointes	Consultant	FSP
22/05 au 05/06/2015	Formation à la réparation de pièces de structure brisées pour le monument de Vat Phu	Expertise formation	14	S. Sok	Musée national de Phnom Penh	FSP + EFEO
01/06 au 31/08/2015	Sensibilisation de l'équipe locale aux questions paysagères au bureau de Vat Phu	Accompa-gnement	variable	L. Maitreemit	Université Illinois	FSP
03/08 au 08/08/2015	Formation à la préservation et mise en valeur d'artefacts au musée de Vat Phu	Expertise formation	10VP + 4 autres	S. Sok	Musée national de Phnom Penh	FSP + EFEO
20/03 au 25/03/2016	Formation aux techniques d'estampage au musée de Vat Phu et sur le terrain	Formation-action	3VP + 4 autres	H. Seihasarann, K. Srey Mom	Musée national de Phnom Penh	FSP
18/04 au 05/05/2016	Formation au dessin archéologique sur le site de fouilles du temple de Nong Din Chi	Expertise formation	5	J-P Message	Consultant	FSP
01/05 au 06/05/2016	Formation aux logiciels de dessin archéologique, modélisation 2D/3D	Cours	4	L. Peraldo	Consultant	FSP
Continu	Formation action à la comptabilité et suivi du personnel comptable	Accompa-gnement	3	D. Bazin	Consultant	FSP + AFD

Tableau annexe 10.1 : Liste des programmes de formation dispensés dans le cadre du projet FSP 2013-24 (Source : Bilan annuel 2016 du FSP).

ANNEXE 11 : COMPLEMENTS RELATIFS A L'ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE DU FSP 2013-24

Rappel des spécificités relatives à la mise en œuvre et à l'utilisation de la subvention du FSP 2013-24

- D'après la « convention de financement » signée le 23/10/2013, le FSP 2013-24 est doté d'un budget de 400 K€, dont 370 K€ sont affectés au « Poste » (c'est-à-dire au projet en lui-même, par le biais du SCAC de l'ambassade de France) et 30 K€ réservés aux Services Centraux, à utiliser sur une période de 48 mois à partir de la signature de ladite convention. A la différence du FSP 2005-75, l'enveloppe du FSP 2013-24 constitue moins de la moitié du budget du FSP précédent qui était de 970 K€.

- Initialement, l'utilisation des fonds dédiés au FSP 2013-24 était prévue de la manière suivante (pour plus de détails sur la ventilation du budget prévisionnel voir tableau Annexe 11.1) :
  - Composante 1 « Développement des connaissances scientifiques et sensibilisation des autorités et des habitants » : 70 K€ ;
  - Composante 2 « Valorisation touristique du site classé et du patrimoine préangkorien » : 80 K€ ;
  - Composante 3 « Renforcement institutionnel de la protection du patrimoine du niveau local au niveau national » : 60 K€ ;
  - Composante 4 « Développement des qualifications et actions de restauration et de sauvegarde » : 145 K€ ;
  - Management du projet : 15 K€.

  Les composantes 1, 2, 3 et 5 (composante « management ») ont été l'objet de légers réajustements. A ce sujet, des explications sont fournies dans les sections suivantes.

- Le financement du poste d'ETI : le salaire de l'ETI n'apparait pas dans la comptabilité du projet FSP. Ce dernier est contrat avec le MEAE qui directement rétribue cet expert. Il s'agit donc d'un budget annexe.

- D'après la convention de financement, les modalités de versement étaient les suivantes :
  - Première tranche de 120 K€ (à partir de la signature de la convention de financement le 11/12/2013 – mais la convention stipule « aucun versement ne peut être réalisé entre le 15 novembre et le 15 mars durant la totalité du projet », ce qui a entrainé un report au mois de mars 2014 du premier versement) ;
  - Seconde tranche de 100 K€ (versée après 80% d'utilisation de la première tranche) ;
  - Troisième tranche de 100 K€ (versée après utilisation complète de la première tranche et 80% d'utilisation de la seconde) ;
  - Quatrième tranche de 50 K€ (versée après utilisation complète de la seconde tranche et 80% d'utilisation de la troisième).

- « Principe de délégation » : c'est là une spécificité de ce FSP. Le FSP 2005-75 avait engagé une délégation progressive de l'utilisation des financements, du SCAC vers le SAGV. Le FSP 2013-24 s'est appuyé sur les ressources humaines du SAGV déjà formées à la gestion d'un budget « projet » pour déléguer la gestion du budget directement au SAGV. Ainsi, la convention de financement prévoyait que la subvention allouée au « Poste » soit intégralement gérée par le SAGV.

- Compte tenu de la délégation de gestion au SAGV et de l'utilisation de plusieurs devises dans le cadre d'un même projet, l'ETI pour simplifier la gestion et assurer la transparence de l'utilisation des fonds, a élaboré un « dispositif de vigilance » reposant d'une part sur un système comptable à « partie double » et d'autre part sur la prise en compte des « taux de change réel ».
  - La gestion comptable du FSP repose sur une double comptabilité :
    - Analytique : conforme à la convention de financement, cette classification des dépenses reprend les composantes et leurs volets de façon à suivre la réalisation des objectifs définis dans la convention ;
    - Nature des dépenses : classée de 1 à 10, cette classification par nature des dépenses permet de faire ressortir la manière dont la subvention est utilisée (travaux, équipements, fournitures de chantier, consommables, services extérieurs, frais de mission, per diem, salaire et bonus, etc.).

    Ce double système de comptabilité permet une double traçabilité des transactions, à travers les composantes et à travers la nature des dépenses. L'évaluateur, pour vérifier ce dispositif, a procédé à deux vérifications ciblées[14].

  - La prise en compte du « taux de change réel » :
    - Dans le système comptable du FSP, le « risque de change » a été intégré. C'est-à-dire qu'à chaque dépense effectuée par le projet le taux de change « réel » au moment de la dépense a été pris en compte. Cela permet une plus grande précision dans le pilotage financier du projet. En effet, les sommes allouées par le MEAE sont en Euros (financement émis) ; le versement des tranches du budget FSP auprès du SAGV par le SCAC de l'ambassade de France au Laos est effectué vers un compte en Dollar US (la gestion du financement est délégué et reçu sur un compte en banque à Paksé). Pour l'utilisation au quotidien (retrait et paiement des prestations) cela s'opère par retrait en USD, en KIP ou en Bath, et lors de ces dépenses le taux de change « réel » est appliqué et non un taux de change « normatif » (datant par exemple du moment du versement par le SCAC de la tranche FSP au SAGV).
    - La prise en compte du « taux de change réel » a eu une réelle importance dans la mise en œuvre de ce FSP puisque l'Euro a été déprécié durant cette période (en 2015 et 2016) affectant substantiellement le « pouvoir d'achat » du projet.
    - Pour sa gestion au quotidien, le FSP gère plusieurs devises. Pour une utilisation des fonds, le projet, après retrait sur le compte local en USD, dispose de trois « caisses », la première en USD, la seconde en KIP, la troisième en Bath.

[14] - La première : dépense de 7235 USD en date du 22/09/2015. Ligne de dépense 634 dans le grand livre des comptes. Type de dépense : paiement de prestation information (maintenance, formation…). Vérification de la dépense avec la facture ID 634 soumise au SAGV le 17/09/2015. A cette date le coût de cette prestation était de 7235 USD et donc équivalent à 6 400 €. Entre le moment de l'émission de la facture (le 17/09/2015), la validation du paiement par le SAGV (le 22/09/2015) et le paiement effectif du prestataire (le 25/09/2015) le taux de change EUR/USD a changé, passant de 1.13 USD pour 1 € à 1.075 USD pour 1 €. Par conséquent, la prestation en USD ne change pas, mais passe de 6 400 € à 6 728,55 € (soit un écart de 328,55 € d'écart). Ce type d'écart, indépendant de la volonté du SAGV et du FSP est clairement pris en compte dans la gestion du budget.
- La seconde : vérification des dépenses autour d'un évènement, celui de l'organisation du 150ème anniversaire de la découverte de Vat Phu ayant été organisé le 09/12/2016. Le SAGV a remboursé (sur présentation de factures) les frais avancés par les agents du SAGV ayant participé à préparer l'évènement (per diem, déplacements, impressions, etc.). Pour cela un retrait en date du 12/12/2016 a été effectué (de 4 799,80 USD). Les factures présentées (des n°804 à 839 et 841 et 849) ont été vérifiées. Les sommes dépensées (et donc prestations effectuées) correspondent à la somme mobilisée par le SAGV pour l'organisation de l'évènement.

TABLEAU ANNEXE 11.1 : BUDGET PREVISIONNEL DU FSP 2013-24 (d'après l'article 5 de la convention de financement du FSP 2013-24 et l'annexe 3 de la demande de subvention du SAGV à l'ambassade de France)

COMPOSANTES / VOLETS / ACTIONS	MISE EN OEUVRE		TOTAUX
	POSTE (SAGV)	SERVICES CENTRAUX	
COMPOSANTE 1 – Scientifique			**70 000 €**
1.1 Réalisation d'un inventaire régional du patrimoine et publication des recherches scientifiques en lien avec l'EFEO			
– Réalisation d'un inventaire régional du patrimoine			
– Publication et diffusion des recherches scientifiques	50 000		50 000
1.2 Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation auprès des autorités et des habitants			
– Séminaire-colloque inter-provincial et transfrontalier de sensibilisation et voyage d'études avec les autorités			
– Actions de sensibilisation auprès des habitants	20 000		20 000
COMPOSANTE 2 – Tourisme et musées			**80 000 €**
2.1 Programme de valorisation avec les acteurs du développement et du tourisme			
– Programmation et concertation avec les acteurs du développement et du tourisme			
– Réalisation d'une carte simplifiée et d'un ouvrage multilingue sur le patrimoine régional			
– Réalisation de panneaux multilingues, aménagement de circuits de visites	40 000		40 000
2.2 Renforcement de l'attractivité des musées et coopération intermusées en lien avec l'UNESCO			
– Amélioration de la visibilité, réaménagement des musées et des réserves			
– Expositions itinérantes, réalisation de panneaux et cartels multilingues	40 000		40 000
COMPOSANTE 3 – Institutionnel			**60 000 €**
3.1 Appui au renforcement institutionnel de la protection du patrimoine			
– Mise en place d'un plan de coordination et de mise en valeur du site de vat Phu et de ses environs			
– Contribution aux décisions nationales sur le renforcement du cadre juridique de l'inventaire et des régimes de protection	40 000		40 000
3.2 Opération pilote de procédures de protection des sites et d'archéologie préventive dans le sud Laos			
– Organisation des procédures de protection des sites et d'archéologie préventive au niveau local			
– Mise en œuvre de la protection et de l'archéologie préventive, patrouilles, saisines d'urgence	20 000		20 000
COMPOSANTE 4 – Chantiers et formation			**145 000 €**
4.1 Extension du chantier-école de restauration et de préservation (restauration sur site classé et hors site classé)			
– Chantier-école de restauration d'une seconde partie du palais Sud de Vat Phu (ex: porche Est)			
– Chantier-école de préservation et mise en valeur d'au moins un site préangkorien hors zone classée (ex : Phu Ma Long)	95 000		95 000
4.2 Mise en place d'un plan de formation du personnel et création d'un centre de formation ouvert aux provinces et pays voisins			
– Aménagement à Vat Phu d'un centre d'étude et de formation sur le patrimoine préangkorien			
– Formation du personnel	50 000		50 000
MANAGEMENT			**15 000 €**
Suivi et fonctionnement	12 000		
Communication	3 000		
Evaluation		30 000	30 000
TOTAUX en €	**370 000**	**30 000**	**400 000**

Analyse de la gestion financière du projet

- Mécanique de fonctionnement du dispositif

Le pilotage comptable du FSP s'est effectué à travers l'élaboration d'un tableur EXCEL intégrant la double comptabilité (par composante et par nature des dépenses) précédemment décrite. Les versements, les retraits, les factures (émises, reçues) et les paiements sont indiqués et reportés dans le tableau avec un numéro d'identification. Chaque transaction dispose d'un numéro de référence. Ce numéro renvoie à des factures, émises ou reçues, vérifiables.

Chaque facture est conservée dans un classeur selon un classement par année. Les factures sont inventoriées et numérotées de manière chronologique selon leur nature (reçue/émise), et le type de dépense. Elles sont archivées au SAGV à Champassak. Un second dispositif d'archivage et de sauvegarde, celui-ci numérique, a été élaboré. Chaque facture est scannée et conservée sur un disque dur. Un double archivage numérique existe :

- Au bureau du patrimoine mondial de Champassak ;
- A l'Ambassade de France au Laos. Les documents transmis sont les suivants : bilan comptable de l'année, rapport de mission annuel, rapport de mission de l'année en cours, un CD Rom contenant le scan des factures inventoriées. A la réception de ces documents, le service comptable vérifie quelques factures pour s'assurer de la conformité du « reporting », les documents remis sont jugés « très détaillés ».

- Analyse comparative budget prévu et budget réalisé par composante et par nature de dépense

D'une manière générale, par rapport au budget prévisionnel, les dépenses par composante ont été respectées dans la durée de vie du FSP 2013-24. Le budget a été utilisé pour assurer la réalisation des actions prévues et pour des prix raisonnables et justifiés.

Comme indiqué dans la section 2.1.1, la ventilation des fonds accordés à certaines composantes du projet ont légèrement fluctué s'adaptant ainsi à des imprévus de fonctionnement (concernant notamment la composante « management » qui avait été sous-estimée dans la conception du projet) ou encore à l'engagement du projet PADUL 2 de l'AFD qui a ainsi pris en charge certaines dépenses prévues dans les composantes 2 et 3 du projet FSP. Le contexte financier international (dépréciation de l'Euro) a également affecté le « pouvoir d'achat » du projet obligeant ainsi à réduire certaines dépenses. Rappelons-le, ces ajustements, validés en comité de pilotage, ont été minimes et n'ont pas affecté le déroulement du projet ni généré de surcoûts.

A la date du 30/06/2017, la plupart des décaissements par composante avaient été réalisés (voir ci-dessous l'analyse des dépenses réalisées par composante prenant en compte le réajustement du budget du projet et tableau annexe 11.3). En juin 2017, seule la composante 1 présentait un faible retard. Au moment de la conduite de cette l'évaluation, alors que le FSP était sur le point d'achever, il restait à finaliser un projet éditorial d'un ouvrage en ligne en collaboration avec l'EFEO et organiser un colloque (réalisé le 19/06/2017). Ces différentes actions ont permis de décaisser les derniers fonds alloués à cette composante.

Certaines dépenses, notamment pour la composante 4, action 4.1 (« chantier-école »), ont été réajustées au cours du projet. L'action 4.1 a terminé avec un surplus (de 5 519,76 € à la date du 30/06/2017), ce qui correspond à des salaires, indemnités, bonus versés à des ouvriers ayant travaillé sur les chantiers. Encore une fois, ce décalage par rapport au budget prévisionnel ne constitue pas un problème, car au sein de la même composante, les fonds ont été ventilés de manière équilibrée et de façon efficace pour pouvoir atteindre les objectifs fixés.

A travers le tableau synthétisant la nature des dépenses (voir tableau annexe 11.2), on comprend que le FSP a surtout servi à financer des prestations « humaines » (consultants, formations, ouvriers des chantiers de fouille, déplacements…) et des équipements pour que ces ressources puissent accomplir leurs tâches, alors que les dépenses concernant les réalisations concrètes ont été moins financées (puisque prise de relais et complémentarités avec l'ADF et le PADUL 2). Notons également peu d'imprévus, ce qui témoigne d'une réelle maîtrise du budget et des opérations effectuées au cours du projet.

		Année				Consommé	Prévision ventilation par activité	Ecart du consommé par rapport à la prévision
Identifiant	**Catégorie**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**			
1	Travaux bâtiments et installations	1079.06	751.91	1032.89	0	2863.86	14000	20.46%
2	Equipement et matériel	6507.05	0	795.59	0	7302.64	7000	104.32%
3	Fournitures pour site	6658.92	6829.94	6529.11	634.19	20652.16	28000	73.76%
4	Entretien du matériel et consommable	5892.24	3768.44	2326.8	470.82	12458.3	13000	95.83%
5	Etudiants, Stagiaires, Consultants, Formateurs	10077.65	25839.78	45980.72	4226.61	86124.76	76000	113.32%
6	Communications et services extérieurs	3637.7	7418.04	16747.2	7799.27	35602.21	50500	70.50%
7	Réunions (conférence, séminaires, ateliers) et missions	14955.17	15912.52	17626.1	7032.53	55526.32	52000	106.78%
8	Per diem	23000.83	34586.36	20457.13	8477.4	86521.72	76500	113.10%
9	Personnel employé (bonus)	9646.05	15800.13	21841.89	4692.91	51980.98	39000	133.28%
10	Imprévus / divers	529.24	283.39	1532.7	283.95	2629.28	14000	18.78%
Total		**81983.91**	**111190.5**	**134870.1**	**33617.68**	**361662.23**	**370000**	**100.00%**

TABLEAU ANNEXE 11.2 : NATURE DES DEPENSES DU PROJET (Source : bilan comptable transmis par le FSP)

Analyse des dépenses par composantes à partir du budget réajusté entre 2014 et juin 2017

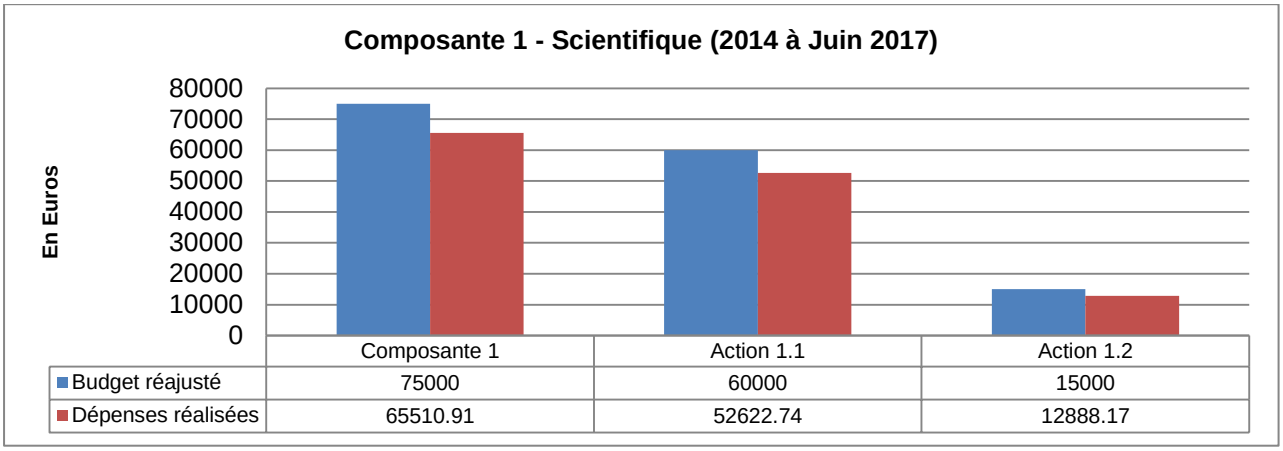

	Composante 1	Action 1.1	Action 1.2
Budget réajusté	75000	60000	15000
Dépenses réalisées	65510.91	52622.74	12888.17

A la date du 30/06/2017, le budget envisagé pour la composante 1 n'avait pas été totalement décaissé. Une action de publication d'un ouvrage collectif de l'EFEO était encore en cours.

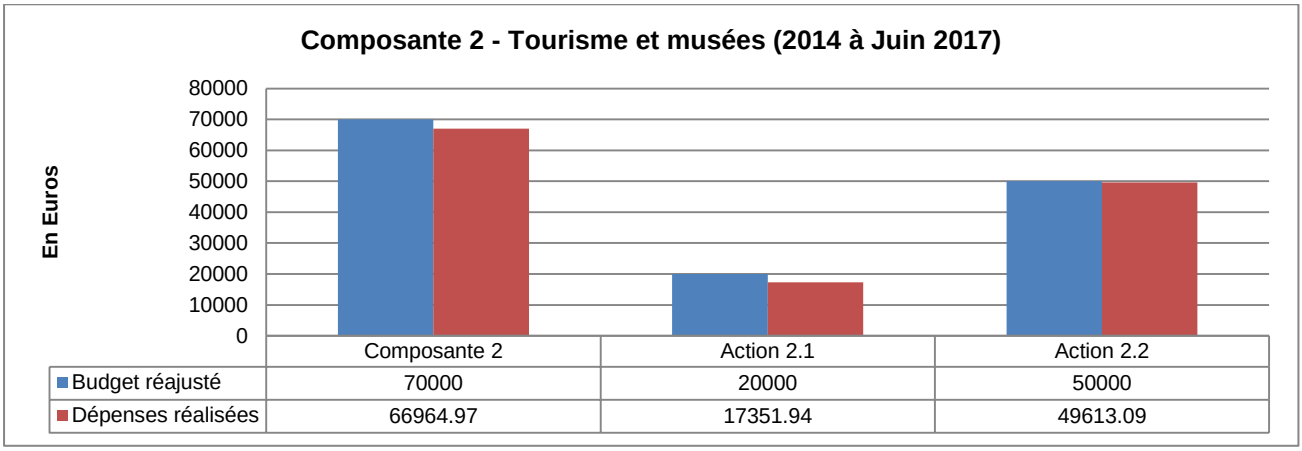

	Composante 2	Action 2.1	Action 2.2
Budget réajusté	70000	20000	50000
Dépenses réalisées	66964.97	17351.94	49613.09

Pour la composante 2, le volet 1 n'a pas été totalement décaissé au 30/06/2017. Une action complémentaire avec l'AFD était en cours, à savoir la conception de l'office du tourisme de Champassak.

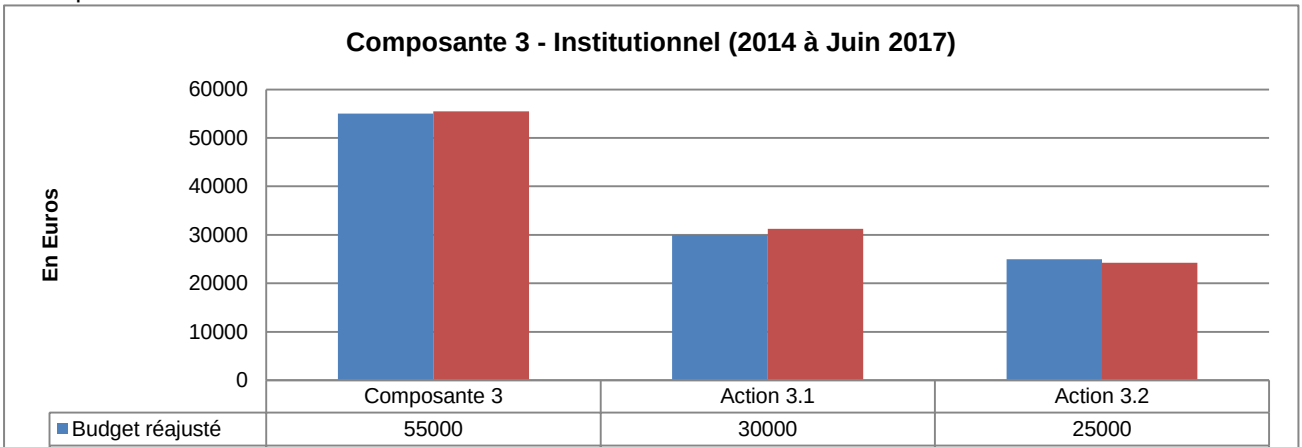

	Composante 3	Action 3.1	Action 3.2
Budget réajusté	55000	30000	25000
Dépenses réalisées	55508.95	31260	24248.95

Le budget pour la composante 3 a été entièrement décaissé, avec un léger excédent.

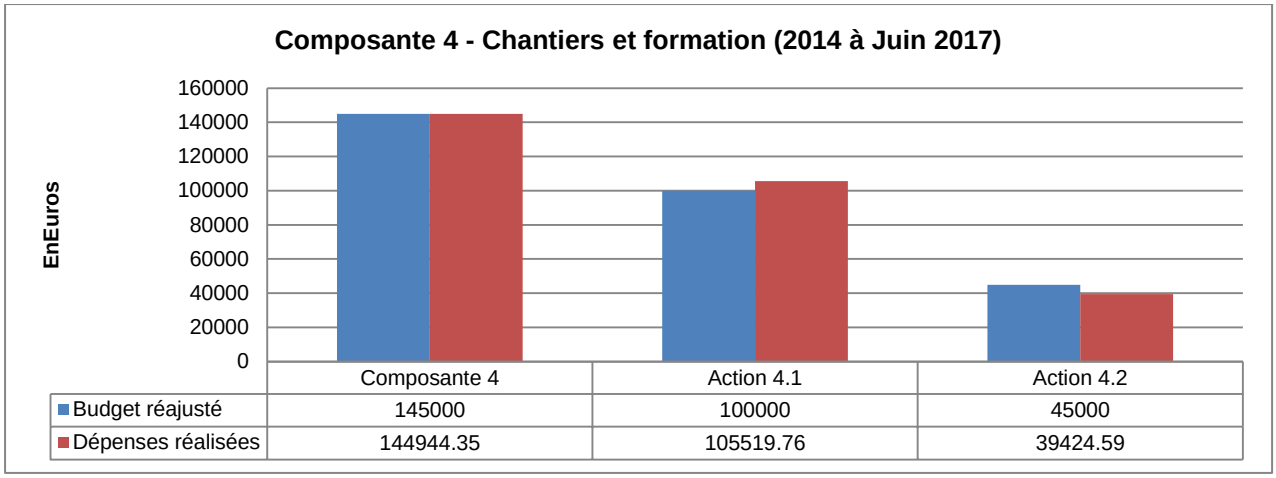

Le budget de la composante 4 a été totalement décaissé et utilisé.

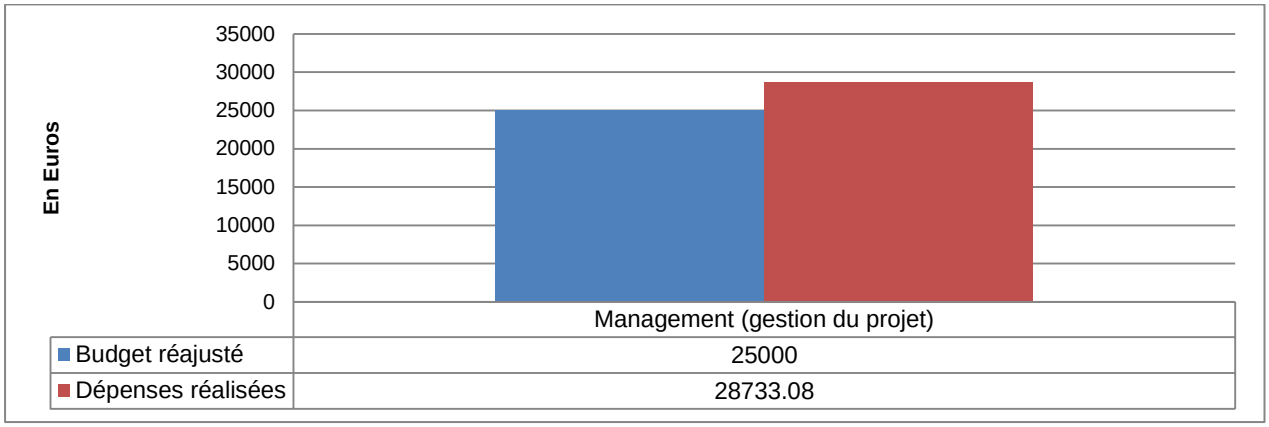

La composante « management de projet », même après un réajustement lors du premier comité de pilotage termine en excès. Ce dépassement sera compensé par le budget non utilisé par la composante 1.

TABLEAU ANNEXE 11.3 : COMPARAISON BUDGET PREVU PAR RAPPORT A CE QUI A ETE REALISE PAR COMPOSANTES (Source : Bilan comptable FSP 2013-24 des années 2014, 2015 et 2016 ; complément comptabilité FSP 2017)

		Prévu	Prévu (en %)	Réajustement	Réajust.(en %)	Réalisé	Ecart 1 (Réalisé par rapport au budget initial)	Ecart 2 (Réalisé par rapport au budget réajusté)
Composante 1	Développement des connaissances scientifiques et sensibilisation des autorités et des habitants	70000	18.9%	75000	20.3%	65510.91	-6.9%	-14.5%
Action 1.1	Réalisation d'un inventaire régional du patrimoine et publication des recherches scientifiques en lien avec l'EFEO	50000	13.5%	60000	16.2%	52622.74	5.0%	-14.0%
Action 1.2	Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation auprès des autorités et des habitants	20000	5.4%	15000	4.1%	12888.17	-55.2%	-16.4%
Composante 2	Valorisation touristique du site classé et du patrimoine préangkorien	80000	21.6%	70000	18.9%	66964.97	-19.5%	-4.5%
Action 2.1	Programme de valorisation avec les acteurs du développement et du tourisme	40000	10.8%	20000	5.4%	17351.94	-130.5%	-15.3%
Action 2.2	Renforcement de l'attractivité des musées et coopération intermusées en lien avec l'UNESCO	40000	10.8%	50000	13.5%	49613.09	19.4%	-0.8%
Composante 3	Renforcement institutionnel de la protection du patrimoine du niveau local au niveau national	60000	16.2%	55000	14.9%	55508.95	-8.1%	0.9%
Action 3.1	Appui au renforcement institutionnel de la protection du patrimoine	40000	10.8%	30000	8.1%	31260	-28.0%	4.0%
Action 3.2	Opération pilote de procédures de protection des sites et d'archéologie préventive dans le sud Laos	20000	5.4%	25000	6.8%	24248.95	17.5%	-3.1%
Composante 4	Développement des qualifications et actions de restauration et de sauvegarde	145000	39.2%	145000	39.2%	144944.35	0.0%	0.0%
Action 4.1	Extension du chantier-école de restauration et de préservation (restauration sur le site classé, au moins une intervention hors site classé)	95000	25.7%	100000	27.0%	105519.76	10.0%	5.2%
Action 4.2	Mise en place d'un plan de formation du personnel et création d'un centre de formation ouvert aux provinces et pays voisins	50000	13.5%	45000	12.2%	39424.59	-26.8%	-14.1%
Composante 5	Management (gestion du projet)	15000	4.1%	25000	6.8%	28733.08	47.8%	13.0%
TOTAL		370000	100.0%	370000	100.0%	361662	-2.3%	-2.3%

ANNEXE 12 : LES EFFETS DU FSP SUR LA FREQUENTATION DU SITE DIFFICILEMENT MESURABLE

Un plan d'action relatif à la composante touristique a été mis en place avec d'autres acteurs concernés par cette question (Swiss Contact, ADB, AFD et le DICT de la province de Champassak). Comme indiqué, en collaboration avec l'AFD, et également avec Swiss Contact, plusieurs actions ont été conduites dans le cadre du projet FSP : édition d'un guide touristique, réalisation de circuits de découverte du site (non limités aux monuments centraux), panneaux d'informations, panneaux d'indication, etc.

Actuellement, d'après les données partagées par la société qui exploite le site de Vat Phu, le monument central accueille environ 100 000 visiteurs par an, nombre relativement stable depuis 2012 (voir figure Annexe 12.1). Ce nombre a connu une nette augmentation entre la fin des années 2000 et le début des années 2010. Il est également estimé que durant le festival religieux qui se tient à Vat Phu annuellement et pendant trois jours au mois de février, c'est un afflux de plus de 100 000 personnes supplémentaires (non comptabilisées dans les entrées sur le site à l'année).

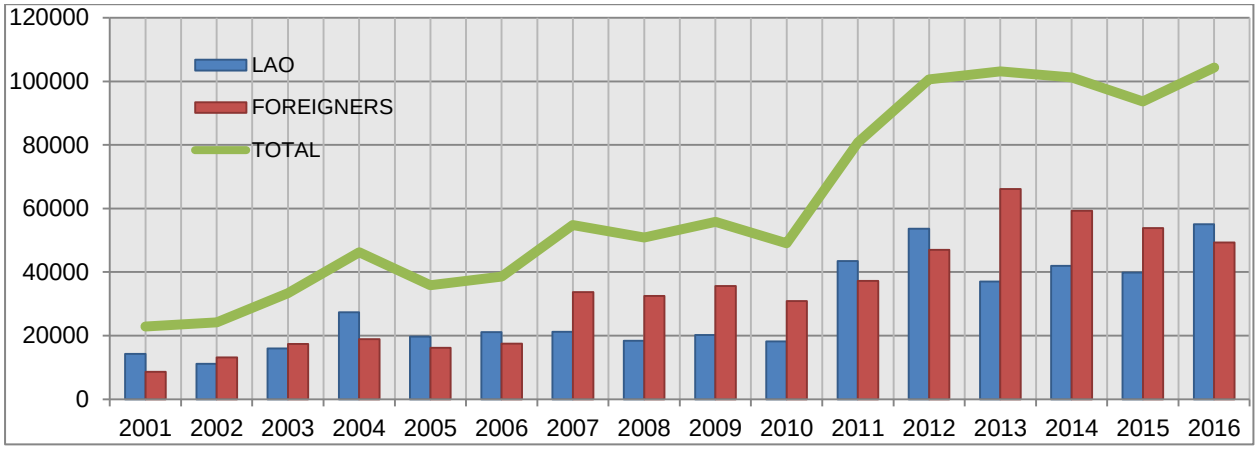

Figure Annexe 12.1 : Nombre de visiteurs du site Vat Phu – Champassak entre 2001 et 2016 (Source : compilation SAGV et société d'exploitation du site de Vat Phu).

Toutefois, ces visites semblent se concentrer essentiellement sur le monument de Vat Phu. En effet, après enquête auprès de l'ancien représentant de l'ONG Swiss contact, ce dernier soulignait que les visiteurs se rendaient sur le site, souvent par tours organisés depuis Paksé (à 50 km en amont du Mékong), et peu d'entre-eux séjournent dans les environs de Champassak. D'après une étude conduite par Swiss Contact en 2015, il semblerait que seul 0,7% des visiteurs se rendant sur le site de Vat Phu passent une nuit à Champassak.

A été également relevé le nombre d'entrées de visiteurs au musée de Vat Phu. Il apparait que malgré un nombre d'environ 100 000 entrées par an sur le site, seuls en moyenne 25 000 visiteurs se rendent au musée (voir figure Annexe 12.2). Après discussion au sujet de ce nombre avec l'un des consultants étrangers employés localement par le SAGV, il s'avère que le moyen de comptage des entrées des visiteurs dans le musée ne s'effectue par à partir de tickets (seul le ticket d'entrée sur le site est vendu), mais par simple pointage. Or la personne en charge de ce pointage change quotidiennement, voire plusieurs fois par jours, puisque cette mission est assurée par un agent du SAGV qui a également d'autres tâches administratives. Par conséquent, le relevé manque de fiabilité. Pour autant, cela indique une tendance et montre que le musée ne parvient pas attirer la majeure partie des visiteurs se rendant sur le site.

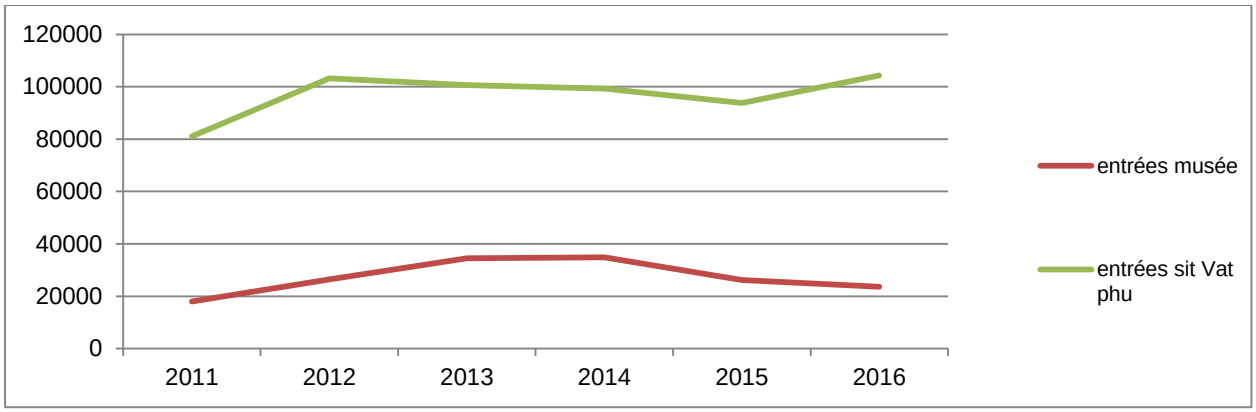

Figure Annexe 12.2 : Comparaison entre le nombre de visiteurs du site Vat Phu – Champassak et le nombre d'entrée au musée entre 2011 et 2016 (Source : compilation SAGV et société d'exploitation du site de Vat Phu).